

Aire d'Alimentation  
Captage de la Chancelée

# Bilan 2024



Les signataires du contrat territorial 2022-2026 :



## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Le captage de la Chancelée et son aire d'alimentation .....</b>	<b>2</b>
1.1.    Localisation géographique.....	2
1.2.    Géologie et hydrogéologie .....	2
1.3.    Activités anthropiques.....	6
1.3.1.    Activité agricole .....	6
1.3.2.    Autres pressions anthropiques.....	10
1.4.    Situation au regard de la DCE, du SDAGE et de la Directive Nitrates.....	10
<b>2. Bilan de la qualité de l'eau .....</b>	<b>11</b>
2.1.    Suivi Nitrates.....	13
2.1.1.    Captage de la Chancelée .....	13
2.1.2.    Ruisseau de l'Argentière.....	14
2.2.    Suivi Phytosanitaires.....	15
2.2.1.    Captage de la Chancelée .....	15
2.2.2.    Ruisseau de l'Argentière.....	16
<b>3. Mise en œuvre des actions 2023.....</b>	<b>18</b>
3.1.    Favoriser une couverture maximale du sol en période à risque .....	19
3.2.    Diversifier les assolements et allonger les rotations.....	21
3.3.    Soutenir et développer des systèmes économies en intrants .....	23
3.4.    Soutenir l'élevage .....	25
3.5.    Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques.....	27
3.6.    Axe Transversal.....	29
3.7.    Fiches outils .....	37
<b>4. Bilan financier .....</b>	<b>50</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>51</b>

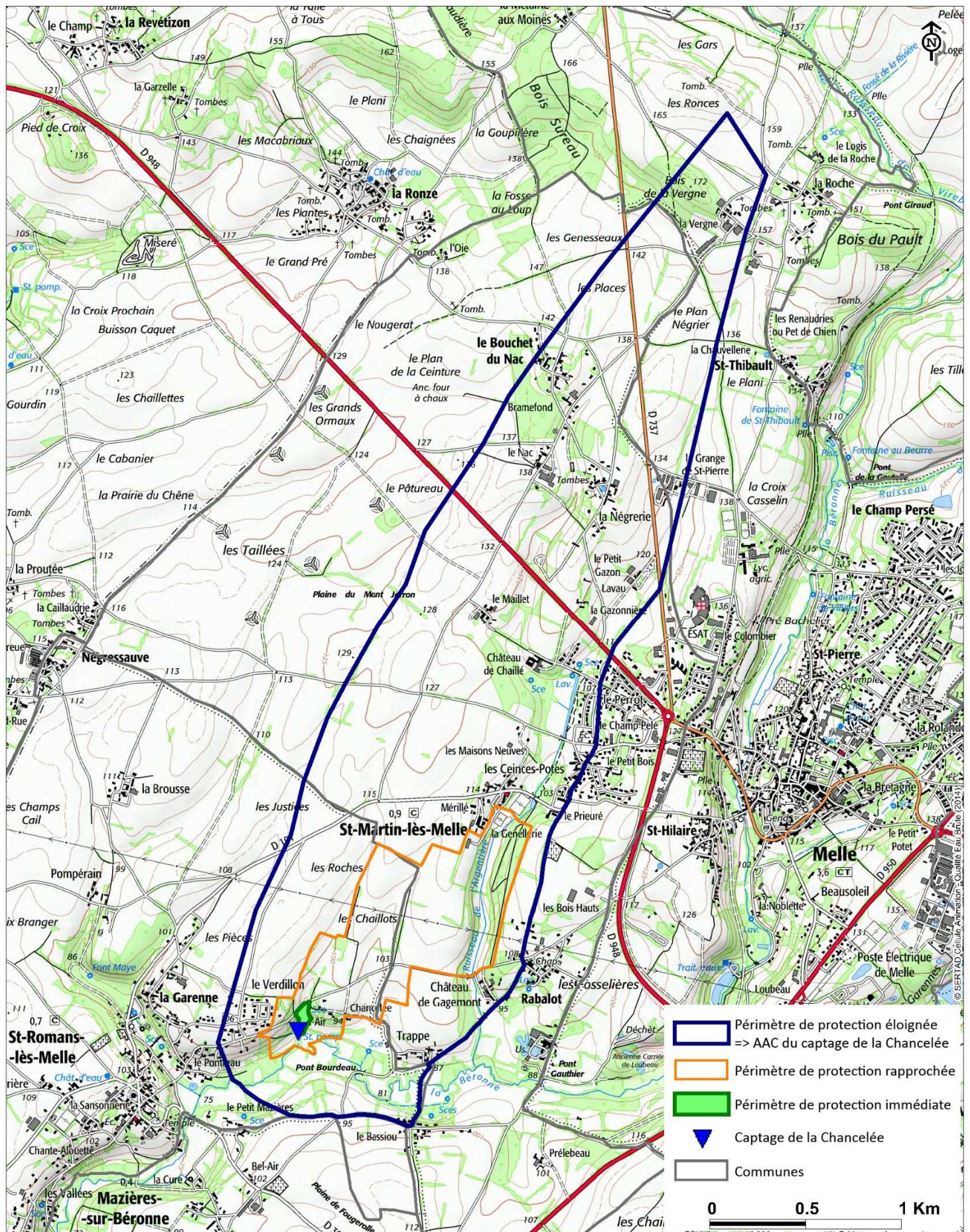


Figure 1 : Périmètres de protection du captage de la Chancelée

## Contexte

Le captage de la Chancelée est situé sur la commune de St Romans lès Melle, en rive droite dans la vallée de la Béronne. Cette ressource provient d'une résurgence et est utilisée pour l'alimentation en eau potable des communes de St Martin-les-Melle et Melle. L'eau de la Chancelée est chlorée et distribuée en mélange avec l'eau issue de l'usine de traitement du SERTAD (eau provenant du barrage de la Touche Poupard avec un secours par le captage de la Corbelière).

Le captage de la Chancelée fait partie des captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. A ce titre, en 2012, le Syndicat des Eaux du SERTAD a engagé la Chancelée dans le programme volontariste « Re-Sources » afin de garantir la protection et la pérennité de ce captage. Le SERTAD mène également, depuis 2004, une démarche « Re-Sources » sur deux autres bassins versants : la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont (captage de la Corbelière) situés quant à eux sur le territoire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En 2014, un diagnostic des pressions agricoles et non agricoles a été réalisé par le bureau d'études SAFEGER sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de la Chancelée. Ce diagnostic a servi de base à l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel pour la qualité de l'eau, en concertation avec les agriculteurs de l'AAC et les OPA locales. Un 1<sup>er</sup> contrat territorial s'est déployé sur la période 2015-2019, signé par 13 structures.

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation du premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu.



Ce contrat a été signé par 19 structures en plus du SERTAD :

- Etat (représenté par la Préfecture des Deux-Sèvres)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Communauté de Communes Mellois en Poitou
- Communes de Melle et St-Romans-lès-Melle
- SYMBO (structure porteuse du SAGE Boutonne)
- Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
- Syndicat des eaux 4B
- SAFER Nouvelle-Aquitaine
- Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- BIO Nouvelle-Aquitaine
- CIVAM Seuil du Poitou
- Les coopératives CEA Loulay, Océlia, Sèvre et Belle et Terre Atlantique
- Négoce Agricole Centre-Atlantique

Par ailleurs, l'engagement de la délimitation en Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (ZPAAC) dans le cadre du dispositif de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) par l'Etat a été demandée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, condition nécessaire pour solliciter son financement pour la poursuite du programme Re-Sources. Le SERTAD a donc sollicité l'Etat pour initier la démarche.

## 1. Le captage de la Chancelée et son aire d'alimentation

Le captage de la Chancelée est situé sur la commune de Saint-Romans-lès-Melle, en rive droite dans la vallée de la Béronne. Cette ressource provient d'une résurgence et est utilisée pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Melle (approximativement 4 800 habitants). En 2024, c'est environ 78 000 m<sup>3</sup> qui ont été prélevés. L'eau de la Chancelée est mélangée (à 50%) avec l'eau issue de l'usine de traitement du SERTAD (eau provenant du barrage de la Touche Poupard avec un secours par le captage de la Corbelière). Lors de ce mélange une chloration est également faite.



Figure 2 : Station de captage de la Chancelée

Ce captage est prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement. A ce titre, le Syndicat des Eaux du SERTAD a engagé l'AAC de la Chancelée en 2012 dans le programme volontariste « Re-Sources » afin de garantir la protection et la pérennité de ce captage. Le SERTAD mène également une démarche « Re-Sources » depuis 2004 sur deux autres bassins versants : la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont (captage de la Corbelière) situés quant à eux sur le territoire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Parallèlement à cette démarche volontariste, le SERTAD a lancé la révision des périmètres de protection et des demandes d'autorisation de prélèvements. Cette démarche a abouti à la publication de l'Arrêté préfectoral du 18 décembre 2018, Déclarant d'Utilité Publique le captage de la Chancelée et autorisant le prélèvement d'eau dans le milieu naturel et la distribution d'eau pour la consommation humaine [*cf. Fig. 1*].

### 1.1. Localisation géographique

L'aire d'alimentation du captage (AAC) de la Chancelée se situe au sud du département des Deux-Sèvres et représente une surface de 580,5 ha, dont environ 400 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Deux communes sont concernées : St-Romans-lès-Melle et Melle (les communes de Saint-Martin-lès-Melle et Melle ont fusionné en cours de contrat).

L'AAC se situe en intégralité au sein de la Communauté de communes de Mellois en Poitou et au nord du bassin hydrogéologique Adour-Garonne.

Un cours d'eau prend sa source dans l'AAC de la Chancelée : le ruisseau de l'Argentière qui parcourt 2,3 km avant de se jeter dans la Béronne (affluent de la Boutonne), cours d'eau situé à l'extrémité sud de l'AAC.

### 1.2. Géologie et hydrogéologie

Le fonctionnement hydrogéologique du captage de la Chancelée est complexe. L'eau captée est un mélange des nappes de l'Infra-toarcien et du Supra-toarcien. La proportion de ce mélange peut varier.

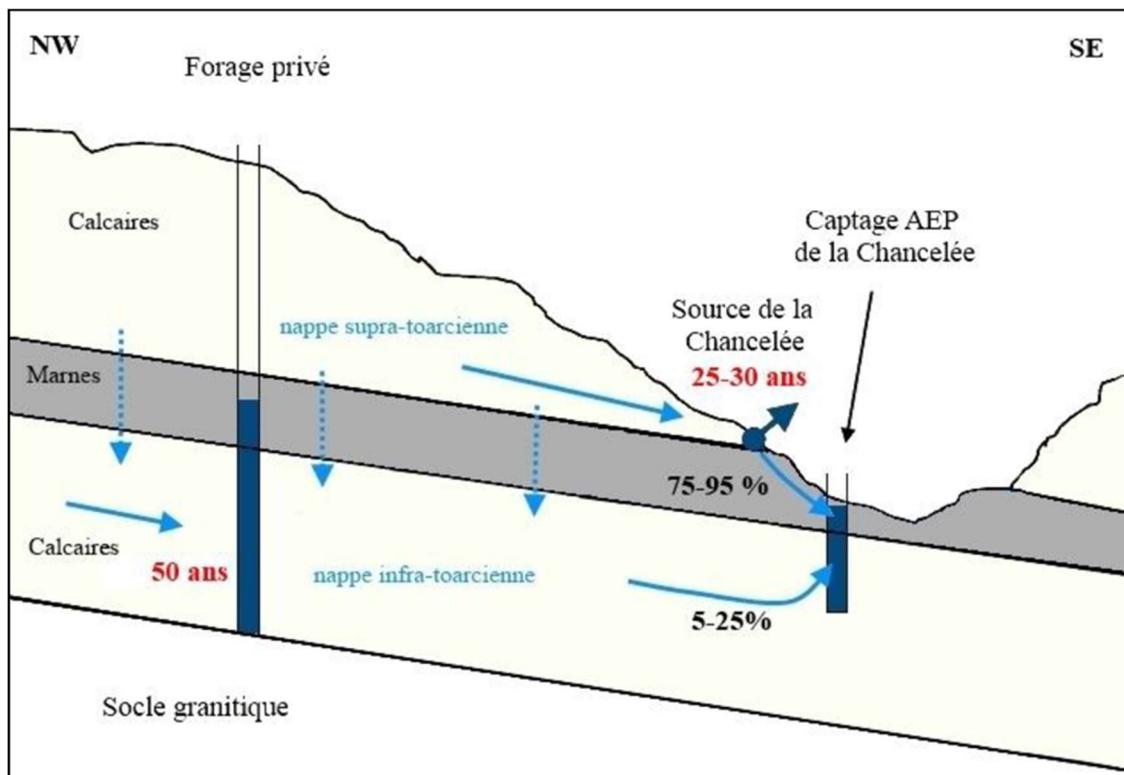


Figure 3 : Temps de transfert des eaux et contribution à l'alimentation en eau du captage  
(Source : Etude de datation par CondatEau, Juillet 2014)

De plus, l'étude sur la datation et les temps de transferts estime l'âge moyen de l'eau captée à la Chancelée à 25 ans en moyenne. Cependant, des transferts peuvent être plus rapides (failles, vallée de l'Argentièr...). Les indicateurs de pression sont donc indispensables pour évaluer l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau.

Les temps de transfert ont été calculés pour chacun des niveaux géologiques différenciés : la couche dans le supra-toarcien, dans le toarcien (marnes) et dans l'infra-toarcien. La carte ci-contre représente les temps de transfert totaux à travers ces 3 couches géologiques. Ils ont été calculés en faisant l'hypothèse que le temps de transfert dans la couche du supra-toarcien avait une vitesse moyenne.

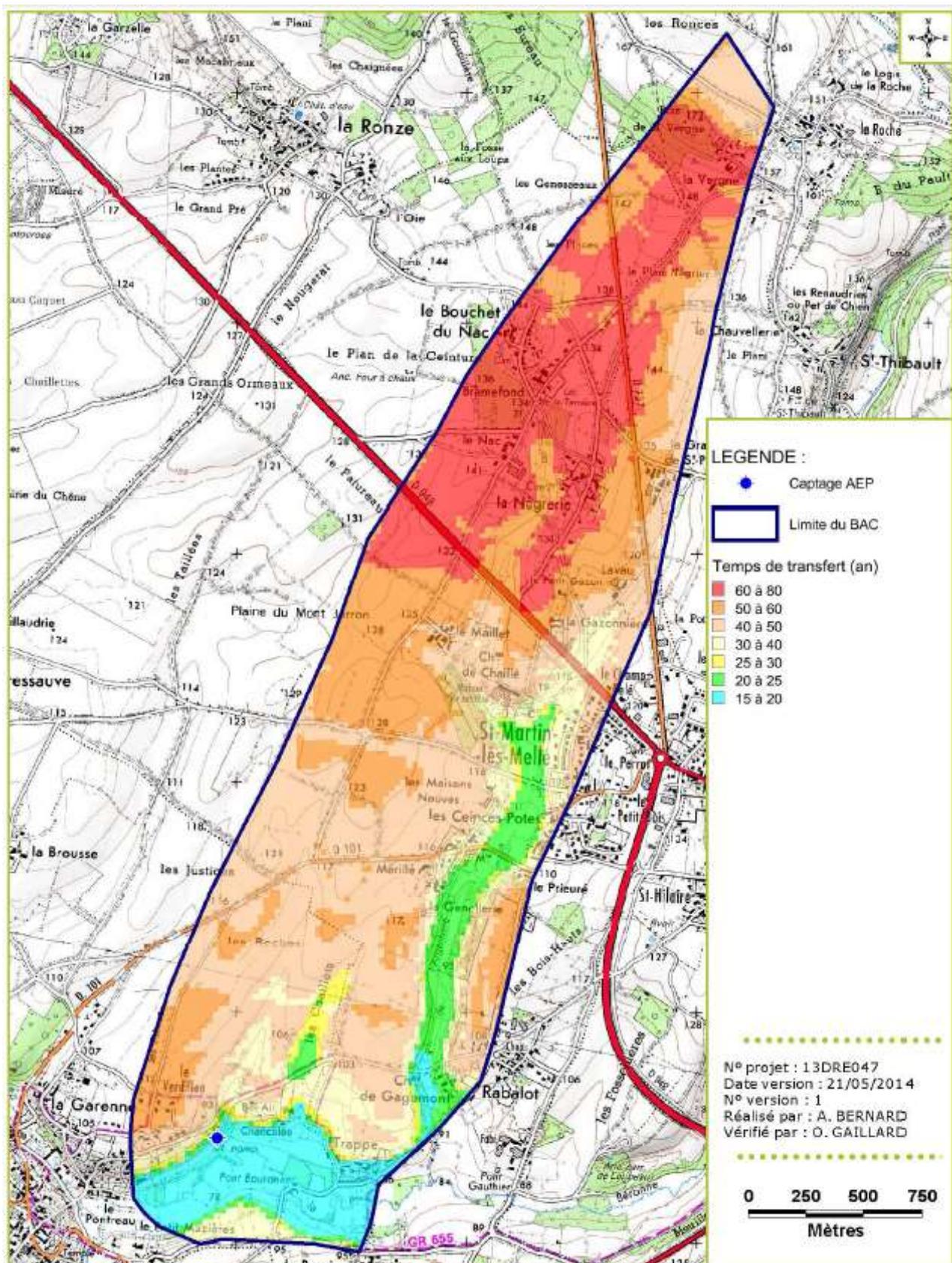


Figure 4 : Carte des temps de transfert totaux pour une vitesse moyenne dans le supra-toarcien (SAFEGE)

Les sols majoritaires sont les terres rouges à châtaignier (au niveau des plateaux) et les terres de groies, plus superficielles, situées sur les rebords de plateau.

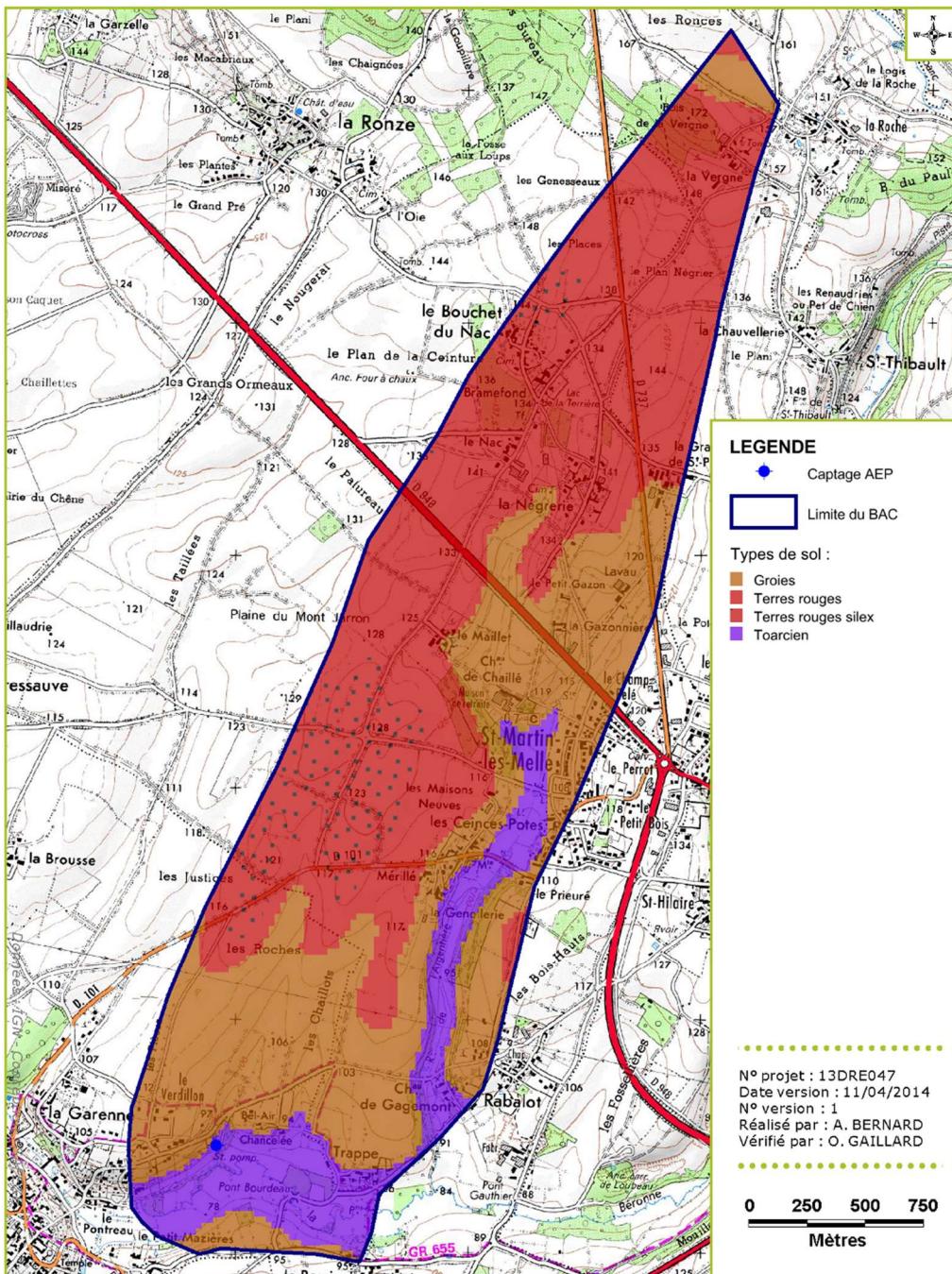


Figure 5 : Carte pédologique de l'AAC (Réalisée par SAFEGE, à partir des données de l'étude ERM – ANTEA – GINGER – CALLIGEE réalisée en 2009 pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

## 1.3. Activités anthropiques

### 1.3.1. Activité agricole

Le territoire est caractérisé par une activité agricole importante : la Surface Agricole Utile (SAU) représente 68% de la surface totale de l'AAC de la Chancelée (RPG 2022). Elle est stable depuis 2009 (environ 400 ha), tout comme le nombre d'exploitations présentes sur l'AAC (entre 16 et 19). Un lycée agricole et quatre sites d'exploitations sont présents sur l'AAC. 10 exploitations représentent 90% de la SAU totale de l'AAC.

Plus précisément, l'occupation du sol se répartit ainsi :

- 57% en grandes cultures (+ divers)
- 21% de surfaces urbanisées et autres
- 12% de prairies permanentes et temporaires
- 10% de bois

Les exploitations sont relativement diversifiées, avec environ deux tiers en grandes cultures et un tiers en polycultures-élevage (principalement en bovins allaitants).

La SAU moyenne des exploitations concernées par l'AAC est de 135 hectares en 2023 (133 ha en 2010), ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale (89,2 ha, source recensement agricole 2020).

Si 19 exploitations agricoles ont au moins une partie de leur parcellaire sur l'AAC, elles sont différemment concernées ce qui peut engendrer des difficultés dans l'animation. Ainsi selon le RPG 2023, seulement une seule exploitation a plus de la moitié de son parcellaire située sur l'AAC de la Chancelée. A l'inverse, 6 exploitations ont moins de 10 % de leur parcellaire sur l'AAC avec moins de 5 hectares chacune.

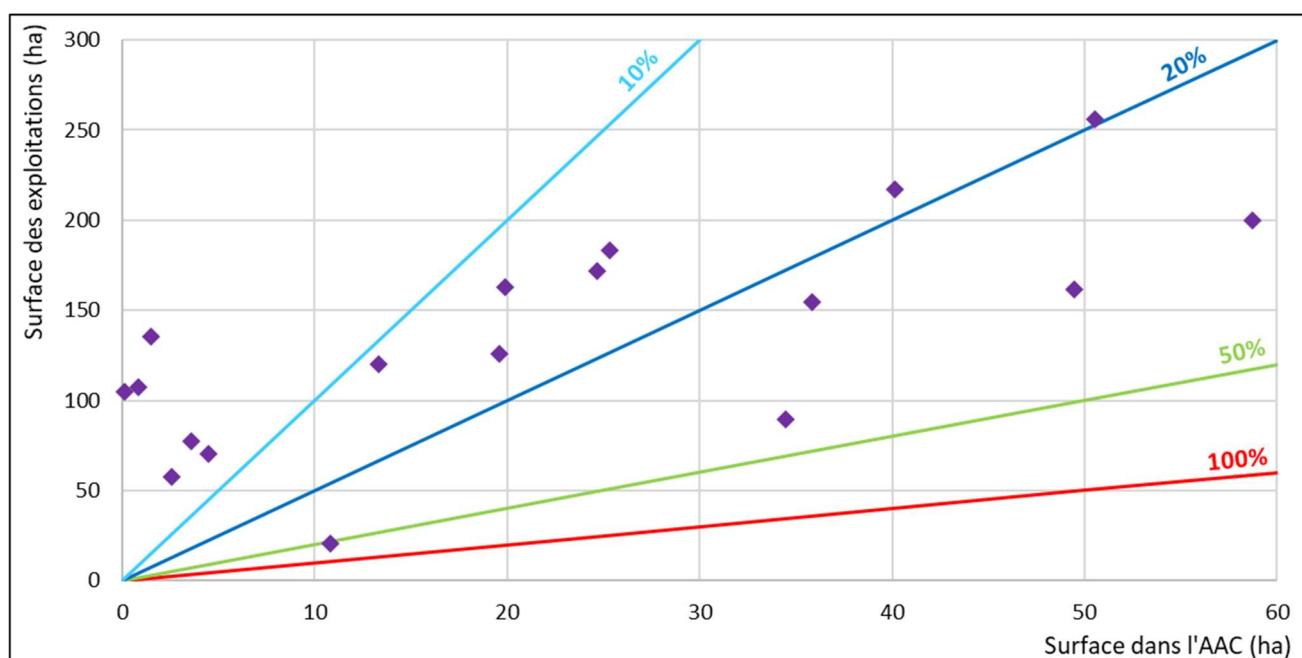


Figure 6 : Taux de concernement des exploitations de l'AAC (RPG 2023)

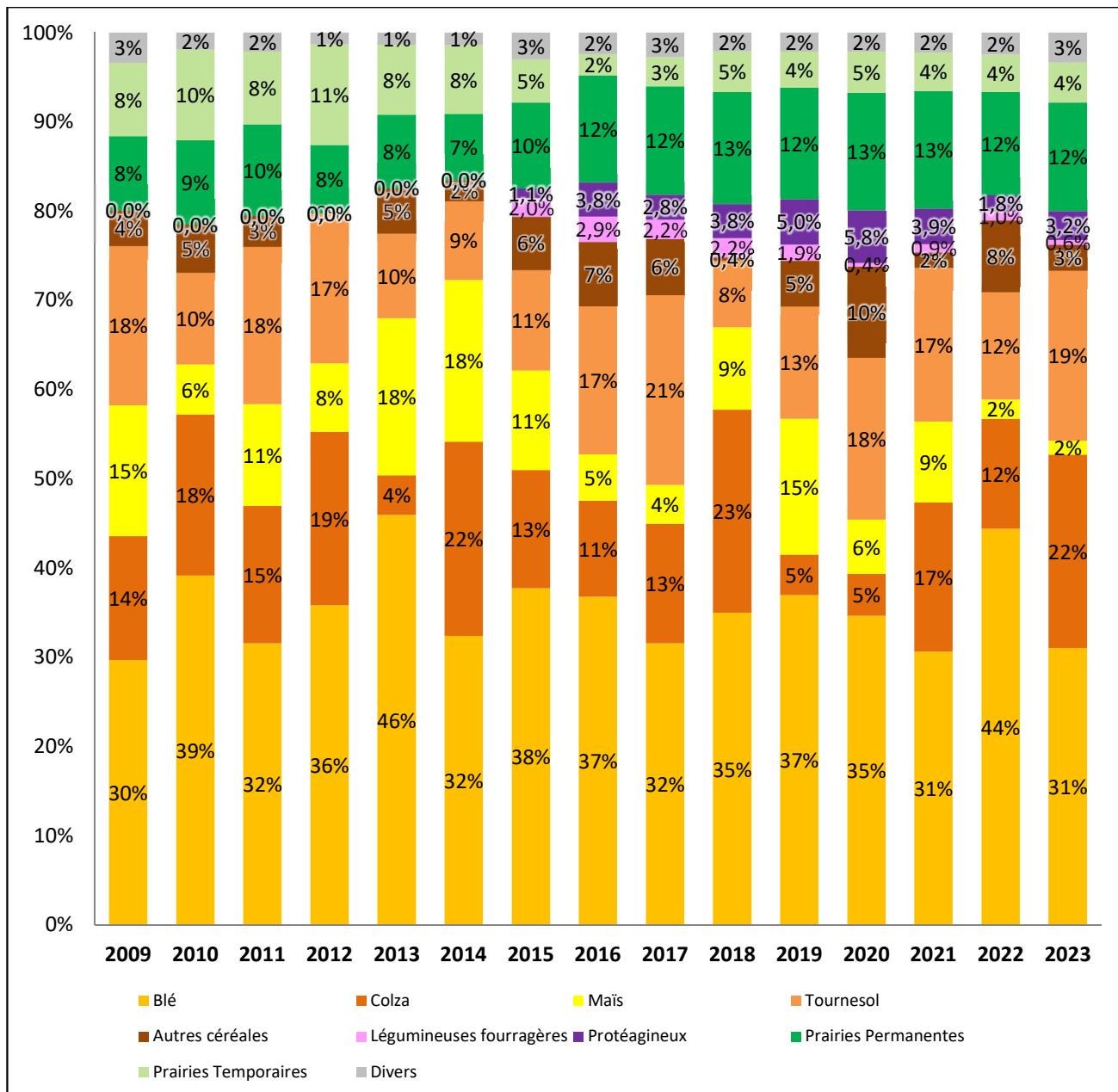


Figure 7 : Evolution de l'assoulement de l'AAC depuis 2009

Les données sur l'assoulement sont issues de l'analyse des RPG (déclarations PAC) dont les derniers disponibles datent de l'année 2023.

Depuis le début du suivi de l'assoulement (2009), on observe une forte prédominance de 4 cultures (blé, colza, maïs, tournesol) qui représentent en moyenne 65 à 75 % de l'assoulement sur le territoire de l'AAC entre 2009 et 2023.

La culture majoritaire reste de loin le blé avec en moyenne 35 % de l'assoulement total sur l'AAC entre 2009 et 2023, avec des pics au-delà des 40% (en 2013 et 2022).

Depuis 2009, la part des prairies permanentes et temporaires dans l'assoulement de l'AAC reste relativement stable (16% en 2009 et en 2023).

La seule évolution notable est la diminution de la part de la surface consacrée au maïs. Si la moyenne annuelle est de 10% entre 2009 et 2023, cette dernière année étudiée est celle où la part des surfaces en maïs est la plus faible depuis 2009 (1,54% de l'assoulement pour 6ha). Ainsi depuis 2020, la part de la SAU de l'AAC de la Chancelée consacrée au maïs est inférieure à 10%.

L'assolement spécifique au PPR est relativement similaire à celui de l'ensemble de l'AAC avec une prédominance des mêmes cultures principales (blé, colza, maïs, tournesol), avec également une part non négligeable de l'orge. Ces 5 cultures représentent en moyenne annuellement 72% de la SAU du PPR (74% en 2023).

On observe entre 2021 et 2022 une baisse de 6 points (de 20% à 14%) de la part en prairies dans la SAU du PPR. L'année 2022 se distingue par le plus petit total pour la part en prairies dans la SAU depuis le début du suivi en 2009. Cette diminution est grandement expliquée par des surfaces en prairies qui ne sont plus déclarées à la PAC en 2022 et n'apparaissent donc plus dans la SAU du PPR.

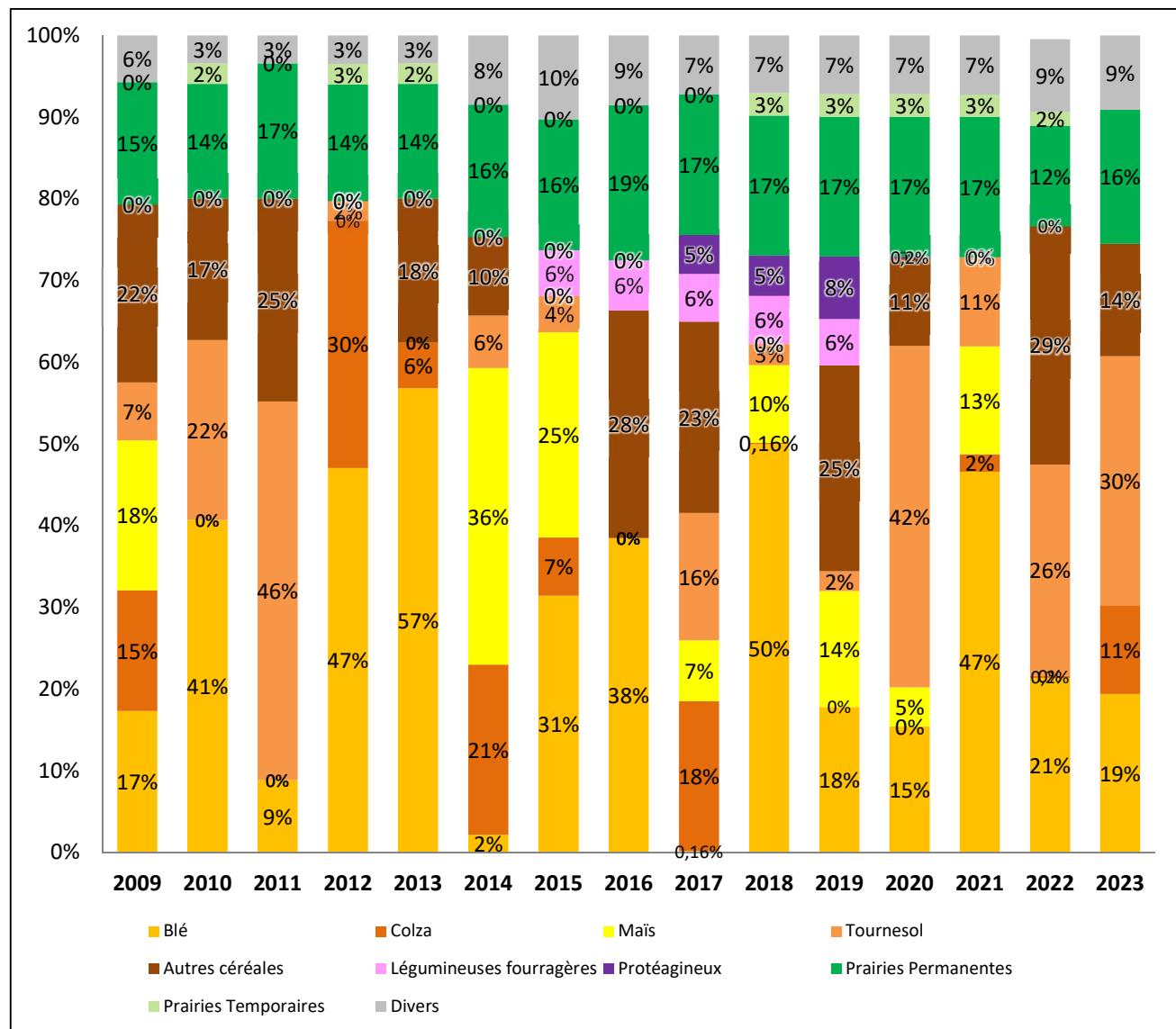


Figure 8 : Evolution de l'assolement du PPR depuis 2009

**Assolement de l'AAC de la Chancelée**  
**RPG 2023**

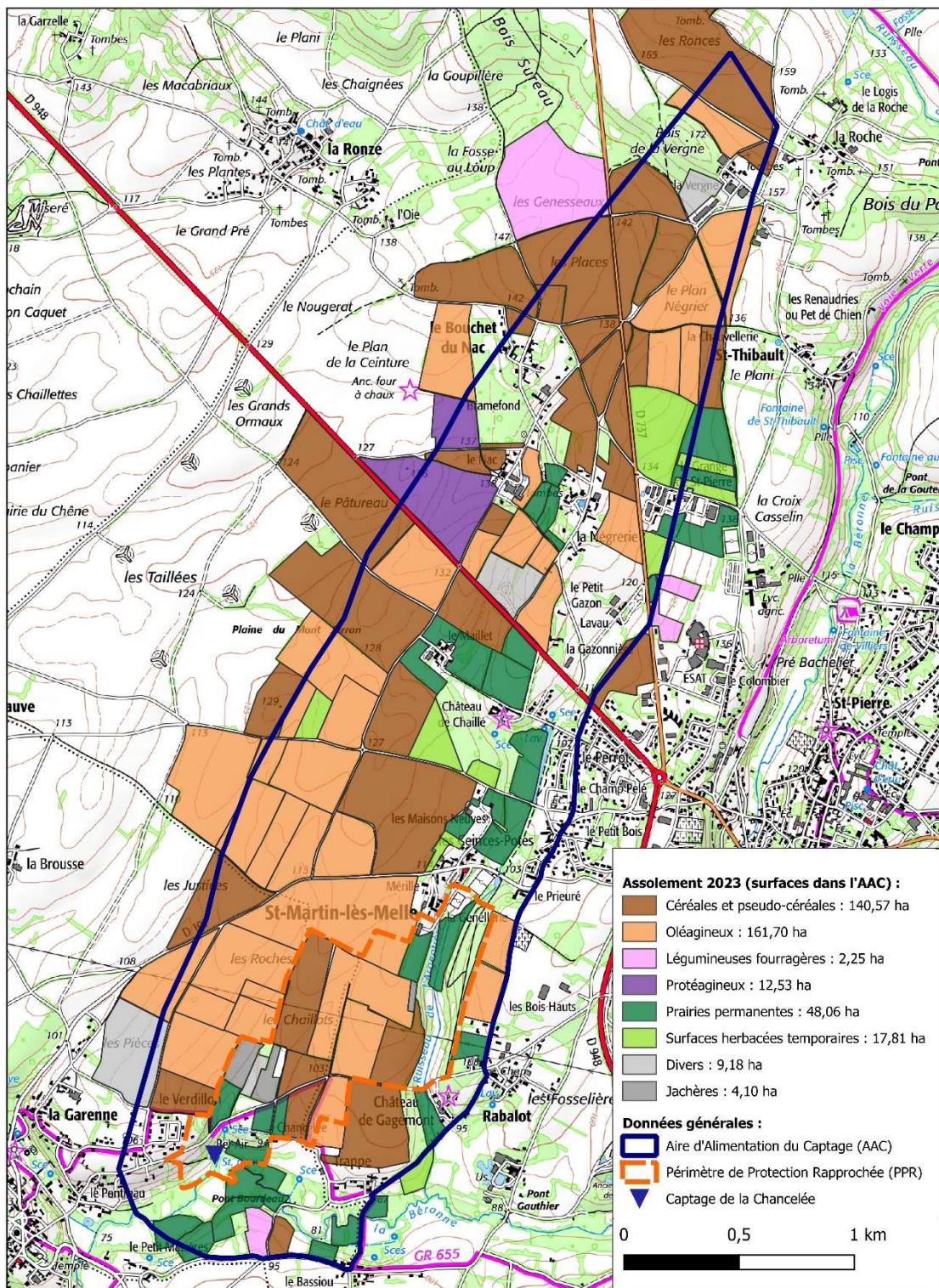


Figure 9 : Carte de l'assemblage 2023 de l'AAC de la Chancelée

### 1.3.2. Autres pressions anthropiques

L'AAC de la Chancelée se situe sur la frange ouest de l'urbanisation de la commune de Melle. Différents documents d'urbanisme réglementent l'occupation du sol sur le territoire :

- Plan local d'urbanisme de la commune de St-Romans-lès-Melle (26/11/2015)
- Plan local d'urbanisme de la commune de St-Martin-lès-Melle (12/12/2016)
- Plan local d'urbanisme de la commune de Melle (26/11/2018)
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Mellois en Poitou, approuvé par le conseil communautaire le 2 mars 2020

Seulement 5 % des surfaces de l'AAC de la Chancelée sont identifiées dans les documents d'urbanisme comme des zones « à urbaniser », soit 26,7 hectares. On distingue au sein des surfaces à urbaniser, 8,13 hectares destinés à l'accueil des activités équestres en lien avec l'écurie de Lavau. Les principales zones d'urbanisation futures sont autour de villages (Le Bouchet du Nac, La Negrerie...) et en bordure de la D. 948 (11 hectares).

De nombreux puits et forages sont présents sur l'AAC et la protection de la majorité de ces ouvrages n'est pas entièrement satisfaisante.

Il n'y a pas de STEP, ni d'épandage de boues issues de l'assainissement ou de l'industrie.

Les deux communes de l'AAC ont mis en place, notamment dans le cadre du contrat territorial « Re-Sources » 2015-2019, des actions pour réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

### 1.4. Situation au regard de la DCE, du SDAGE et de la Directive Nitrates

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. Le SDAGE Adour-Garonne est l'outil principal de mise en œuvre de cette directive. Le dernier SDAGE Adour-Garonne a été approuvé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il est clairement identifié que la reconquête de la qualité de l'eau est un objectif majeur notamment via l'orientation B « Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau ». On retrouve le captage de la Chancelée comme captage prioritaire dans le cadre de cette orientation.

L'aire d'alimentation de captage de la Chancelée se situe sur le territoire du SAGE Boutonne, dont la révision a été adoptée le 07 juillet 2016 par la CLE et approuvée par arrêté préfectoral le 5 septembre 2016. Les objectifs poursuivis dans le cadre du Contrat territorial sont en cohérence avec les objectifs généraux du SAGE et en particulier l'enjeu 4 « qualité des eaux superficielles et souterraines ».

L'aire d'alimentation est classée en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. De plus il est classé en ZAR (Zone d'Actions Renforcées) dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Plan d'action en zones vulnérables (PAZV).

## 2. Bilan de la qualité de l'eau

Concernant la qualité de l'eau de l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée, les deux paramètres suivis sont les concentrations en nitrates et en pesticides. Les valeurs limites de qualité des eaux sont indiquées dans le tableau suivant :

	Eau brute souterraine	Eau distribuée
<b>Nitrates</b>	100 mg/L	50 mg/L
<b>Phytosanitaires</b>	Par molécule : 2 µg/L Somme des molécules : 5 µg/L	Par molécule : 0.1 µg/L Somme des molécules : 0.5 µg/L

Figure 10 : Valeurs limites de qualité des eaux

La qualité du captage de la Chancelée est dégradée par :

- Des teneurs en nitrates moyennes de l'ordre de 45 mg/L de 2008 à 2019 et des dépassements de la norme eau potable de 50 mg/L (les 3 derniers en 2019). La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/L. Le mélange avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable.
- La présence régulière de molécules phytosanitaires, notamment Déséthylatrazine, Alachlore ESA et M étolachlore ESA. Ce dernier est parfois détecté à des concentrations supérieures à 0.10 µg/L

Deux points de suivi sont en place pour suivre l'évolution de ces paramètres, au niveau du captage et sur le ruisseau de l'Argentière [cf. Fig. 11]. Les temps de transfert au captage étant longs (25 ans en moyenne), le suivi sur l'Argentière pourrait permettre de suivre à plus court terme l'impact du programme d'actions sur la qualité de l'eau. Il sera néanmoins nécessaire de connaître plus précisément le bassin versant de ce ruisseau afin de s'assurer que celui-ci ne capte pas des pollutions en dehors de l'AAC de la Chancelée. En 2021, il a été décidé de revoir la localisation du point de suivi sur l'Argentière de façon plus pertinente.

Le suivi de la qualité de l'eau sur l'AAC s'effectue dans plusieurs cadres et par différents acteurs :

- **Suivi exploitant SERTAD** : Depuis 2008, il y a de 4 à 10 analyses par an au captage dans le cadre de la surveillance exploitant. L'Arrêté préfectoral de sécurité sanitaire « SéSanE » du 19/12/2012 prévoit une analyse par mois sur 21 paramètres et dans le cadre de la DUP un suivi hebdomadaire a été mis en place sur le paramètre Nitrates à partir de 2019. Ce suivi renforcé Nitrates a été élargi au point de suivi sur l'Argentière.
- **Suivi dans le cadre du contrat territorial** : Afin d'améliorer la connaissance sur la contamination de la ressource, un suivi supplémentaire a été mis en place, à partir de 2016, dans le cadre du contrat territorial, par le **Conseil Départemental des Deux-Sèvres**, jusqu'en 2021. A partir de 2022, ce suivi a été repris en MO SERTAD. Le suivi a lieu 4 fois par an, au niveau du captage et du ruisseau de l'Argentière. La liste des molécules a évolué au cours des années et atteint plus de 300 molécules phytosanitaires depuis 2022.
- **Suivi ARS dans le cadre du contrôle sanitaire** : une analyse complète est effectuée au captage tous les 1 à 2 ans. La liste des molécules recherchées s'enrichi d'année en année, notamment en 2017 où les métabolites de dégradation ESA et OXA de l'Acétochlore, de l'Alachlore, du

Métazachlore et du Métolachlore ont été ajouté. En 2023, la liste des molécules recherchées comptait 232 molécules phytosanitaires. Le métabolite R471811 du Chlorothalonil a été ajouté en cours d'année 2023. En 2024, aucun prélèvement pour le compte du contrôle sanitaire n'a été réalisé.

A noter qu'en 2018, le captage n'a pas été exploité pour cause de travaux sur le réservoir de Saint Hilaire que le captage alimente. Cela a également été le cas en 2020 pour cause de travaux au niveau de la station de pompage de la Chancelée à partir du mois de mars. Ainsi il n'y a pas eu d'analyses au captage en 2018 et très peu en 2020.

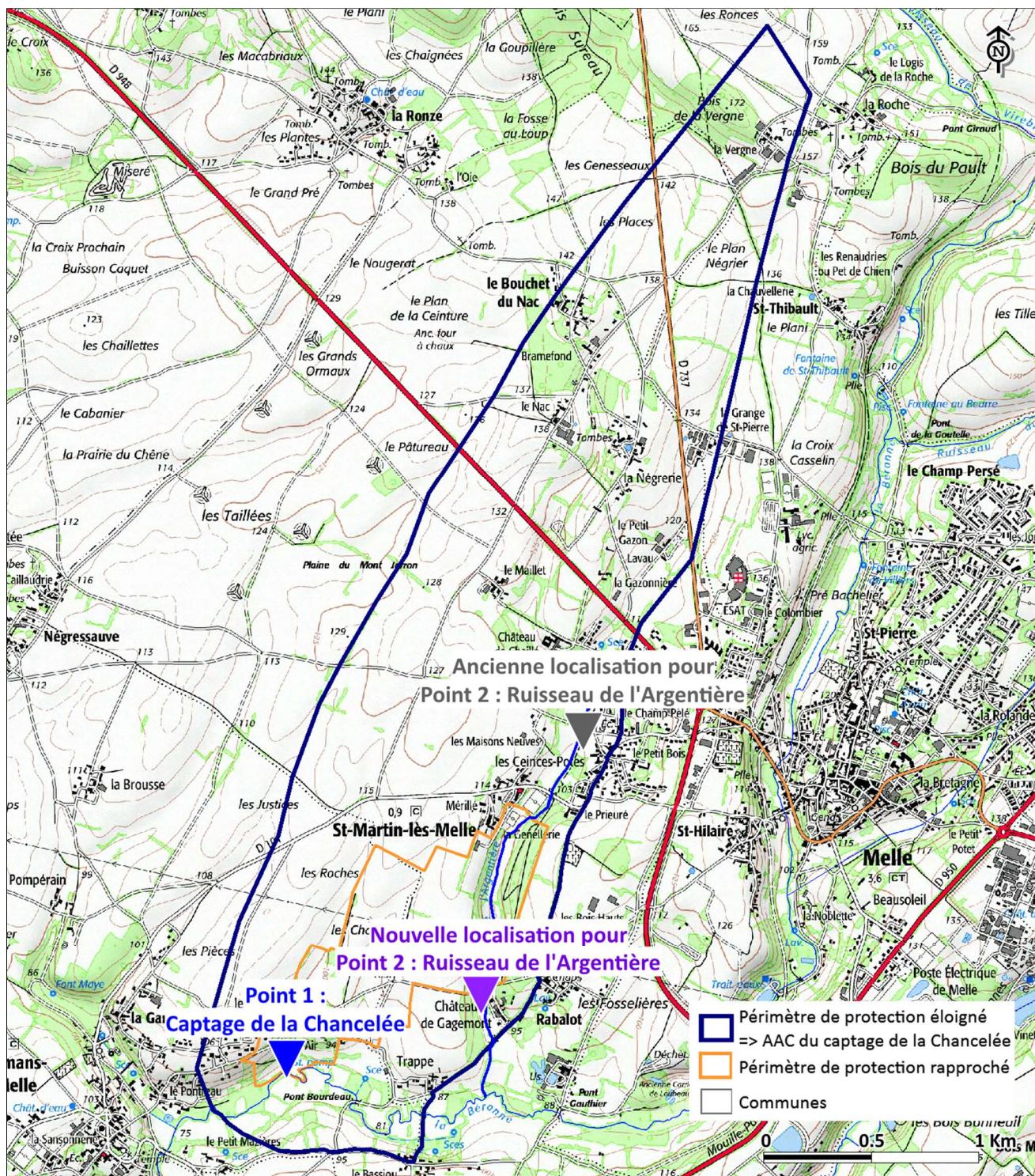


Figure 11 : Points de suivi de la qualité des eaux

## 2.1. Suivi Nitrates

NITRATES		Contrat territorial 2022-2026
Objectifs	Concentration maximale < 50 mg/L Concentration moyenne < 35 mg/L	

Figure 12 : Objectifs qualité de l'eau – Paramètre NITRATES

### 2.1.1. Captage de la Chancelée

Les résultats du suivi Nitrates au captage depuis 2016 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

RESULTATS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur moyenne (mg/L)	44,51	42,03		42,91	42,85	41,21	38,01	33,53	39,10
Valeur maximale (mg/L)	47,20	44,50		50,82	45,90	47,00	47,50	41,30	48,20
Nombre de prélèvements	15	12	0	45	2	41	41	36	43
Nombre de dépassements de la limite de qualité Eau Potable (50 mg/L)	0	0		3	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0%	0%		7%	0%	0%	0%	0%	0%

Le détail des suivis depuis 1998 est disponible en annexe [cf. Annexe I].

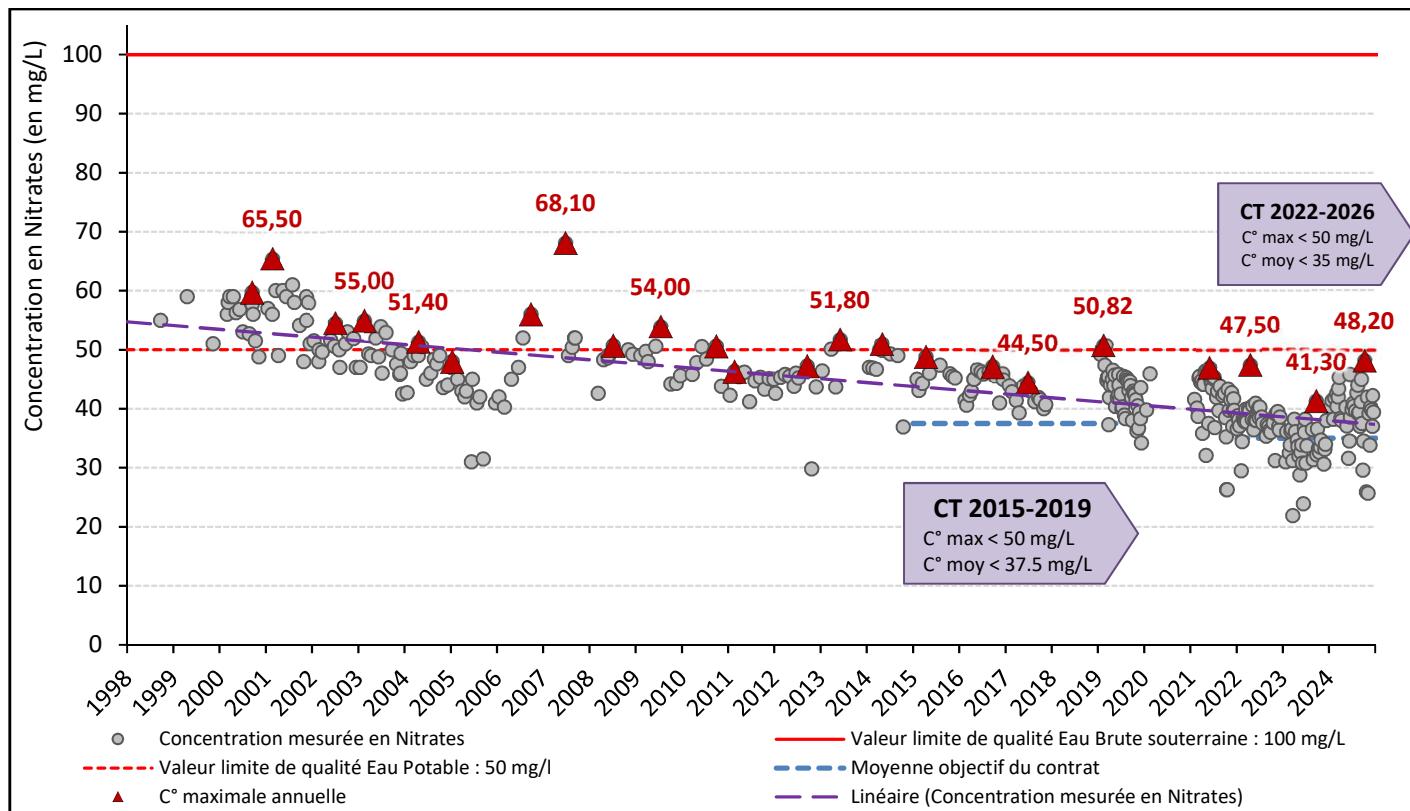


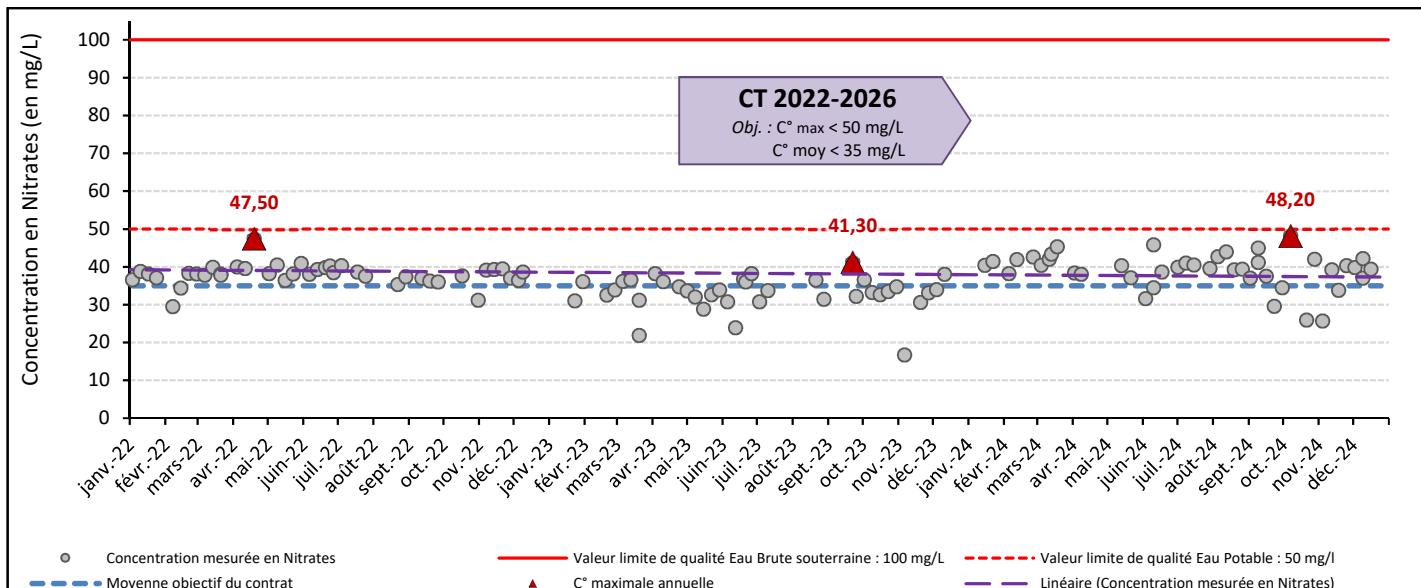
Figure 13 : Evolution des concentrations en nitrates à la Chancelée depuis 1998

Depuis la mise en place du suivi, on constate une tendance générale à la diminution des concentrations en nitrates sur l'eau brute.

La fin d'année 2023 a été marquée par une pluviométrie importante. En 2024, celle-ci a été régulière, au-dessus des moyennes des 10 dernières années, exceptée en juillet et août. En fin d'été, ces précipitations ont été 65 % plus importantes que ces mêmes moyennes.

En termes de concentration en nitrates en 2024, on peut constater une hausse moyenne de près de 5,00 mg/L par rapport à 2023 (33,53 mg/l en 2023 et 39,10 mg/L en 2024).

Etant donné le fonctionnement complexe du captage (mélange de deux nappes d'âges différents dont les proportions de contribution peuvent varier), il est difficile de tirer des conclusions pour l'avenir.



En 2024, **par rapport aux objectifs du contrat, la concentration maximale mesurée est inférieure à 50 mg/L (48,20 mg/L) ; elle était de 41,30 mg/l en 2023.**

Par contre, **l'objectif de concentration moyenne inférieure à 35 mg/L n'a pas été respectée (39,10 mg/L contre 33,53 mg/l en 2023).**

### 2.1.2. Ruisseau de l'Argentière

Les résultats du suivi Nitrates mis en place au niveau du ruisseau de l'Argentière à partir de 2016 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

RESULTATS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur moyenne (mg/L)	36,50		35,78	42,20		29,89	26,83	30,08	30,33
Valeur maximale (mg/L)	44,00		43,00	47,50		46,20	39,30	40,30	42,00
Nombre de prélèvements	4	0	4	4	0	26	24	33	42
Nombre de dépassements de la limite de qualité Eau Potable (50 mg/L)	0		0	0		0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0%		0%	0%		0%	0%	0%	0%

Le peu de données et de recul sur l'Argentière permet difficilement de tirer actuellement des conclusions sur l'évolution des concentrations en nitrates.

Le suivi renforcé mis en place par le SERTAD à partir de 2021 permet néanmoins d'obtenir plus de données et d'affiner ainsi la connaissance sur le territoire.

Comme pour la Chancelée, en 2024, il a été constaté une hausse de la valeur moyenne et de la valeur maximale. Cette augmentation a été amorcée dès la fin 2023, en parallèle des précipitations d'automne.

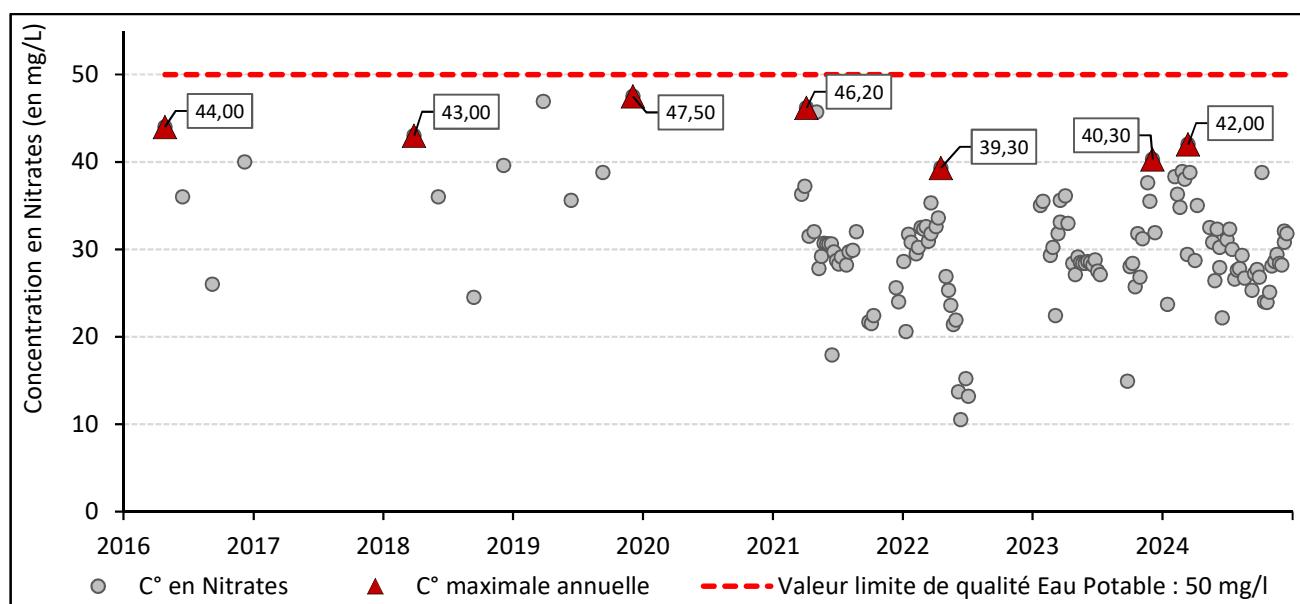


Figure 14 : Evolution des concentrations en nitrates sur l'Argentière depuis 2016

## 2.2. Suivi Phytosanitaires

PHYTOSANITAIRES		Contrat territorial 2022-2026
Objectifs	Par molécule : C° < 0,10 µg/L Somme des molécules : C° < 0,50 µg/L	

Figure 15 : Objectifs qualité de l'eau – Paramètre PHYTOSANITAIRES

### 2.2.1. Captage de la Chancelée

	CT 2015-2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements	10	6	4	6	4
Nombre de prélèvements > 0.30 µg/L	0	0	0	3	4
Nombre de prélèvements > 0.50 µg/L	0	0	0	0	4

Nombre de prélèvements non conforme Objectifs du CT	1 ⇒ 10%	5 ⇒ 83%	2 ⇒ 50%	3 ⇒ 50%	4 ⇒ 100%
Concentration max (somme des molécules)	0.196 µg/L	0.218 µg/L	0,208 µg/L	0,498 µg/L	0,736 µg/L
Nombre de molécules détectées	4 / 209	4 / 277	3 / 307	5 / 314	6 / 308
Nombre de détection de molécules > 0.10 µg/L	1	5	2	3	8

Figure 16 : Bilan des détections de produits phytosanitaires au captage

Le bilan détaillé des analyses depuis 2007 est disponible en annexe [cf. Annexe II].

En 2024, il y a eu 4 analyses phytosanitaires à l'occasion du suivi mis en place par le CD 79 et repris par le SERTAD depuis 2022. Aucune analyse dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS n'a été réalisée en 2024.

Lors de ces 4 analyses, 6 molécules ont été détectées :

		Détection	C° max
Chlorothalonil R471811	Métabolite du Chlorothalonil (Fongicide) <i>molécule interdite depuis 2020</i>	4 / 4	0.510 µg/L
(S-) Métolachlore ESA	<b>Métabolite du (S-) Métolachlore (Herbicide)</b>	<b>4 / 4</b>	<b>0.160 µg/L</b>
Diméthachlore CGA 369873	<b>Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)</b>	<b>4 / 4</b>	<b>0.044 µg/L</b>
Alachlore ESA	Métabolite de l'Alachlore (Herbicide) <i>molécule interdite depuis 2008</i>	3 / 4	0.061 µg/L
Acétochlore ESA	<b>Métabolite de l'Acétochlore (Herbicide)</b>	<b>1 / 4</b>	<b>0.050 µg/L</b>
Carbofuran 3 hydroxy	Métabolite du Carbofuran (Insecticide) <i>molécule interdite depuis 2008</i>	1 / 4	0.012 µg/L

Figure 17 : Liste des molécules phytosanitaires détectées en 2024

Le Chlorothalonil R471811 (ajouté au suivi à partir de septembre 2023) et le métabolite ESA du Métolachlore ont été détectés à chaque prélèvement et à une concentration supérieure aux 0.10 µg/L.

Aucune autre molécule n'a dépassé l'objectif du contrat concernant les molécules phytosanitaires.

## 2.2.2. Ruisseau de l'Argentière

Le bilan détaillé des analyses depuis 2007 est disponible en annexe [cf. Annexe II].

	CT 2015-2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements	12	2	1	2	3
Nombre de prélèvements > 0.30 µg/L	3	2	0	1	3
Nombre de prélèvements > 0.50 µg/L	1	0	0	0	3
Nombre de prélèvements non conforme Objectifs du CT	6	2	1	1	3
Concentration max (somme des molécules)	0.578 µg/L	0.374 µg/L	0,214 µg/L	0,382 µg/L	0,781 µg/L
Nombre de molécules détectées	4 / 208	3 / 200	2 / 299	3 / 305	8 / 305
Nombre de détection de molécules > 0.10 µg/L	6	2	1	1	8

*Figure 18 : Bilan des détections de produits phytosanitaires à l'Argentièvre*

En 2024, il n'y a eu que 3 prélèvements sur les 4 prévus, le ruisseau de l'Argentièvre étant à sec lors des la campagne de septembre.

Depuis le début de ce suivi, 2024 est la première année où l'on a autant de molécules mesurées. En effet, huit molécules ont été détectées, dont trois que l'on retrouve également au captage (le Chlorothalonil R471811, le Dimétachlore CGA 369873 et le Métolachlore ESA).

		Détection	C° max
Chlorothalonil R471811	Métabolite du Chlorothalonil (Fongicide)	3 / 3	<b>0.430 µg/L</b>
Dimétachlore CGA 369873	Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)	3 / 3	<b>0.150 µg/L</b>
Métolachlore ESA	Métabolite du Métolachlore (Herbicide)	3 / 3	<b>0.190 µg/L</b>
Diméthénamide ESA	Métabolite du Diméthénamide (Herbicide)	2 / 3	0.036 µg/L
Métazachlore ESA	Métabolite du Métazachlore (Herbicide)	2 / 3	0.054 µg/L
Métazachlore OXA	Métabolite du Métazachlore (Herbicide)	2 / 3	0.030 µg/L
Diméthénamide	Herbicide	1 / 3	<b>0.180 µg/L</b>
Diméthénamide OXA	Métabolite du Diméthénamide (Herbicide)	1 / 3	0.021 µg/L

*Figure 19 : Liste des molécules phytosanitaires détectées en 2024*

Ces trois mêmes métabolites, ainsi que la molécule mère de la Diméthénamide ont été mesurés, au moins une fois à une concentration supérieure à 0.10 µg/L (3/3 pour le chlorothalonil R471811 et Le métolachlore ESA).

### 3. Mise en œuvre des actions 2023

Liste des fiches actions			
Code action	Intitulé action	Fiche n°	
COUV	Favoriser une couverture maximale du sol en période à risque	1	
ASSOL	Diversifier les assolements et allonger les rotations	2	
ECO	Soutenir et développer des systèmes économes en intrants	3	
ELEVAGE	Soutenir l'élevage	4	
IAE	Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques	5	
Axe Transversal	AXE T	Gestion intégrée de la ressource en eau	6
	ANIM	Animation du programme	7
	QEau	Suivi de la qualité de l'eau	8
	COM	Communication et sensibilisation	9
Fiches outils	Acc-Ind	Accompagnement technique individuel	10
	EXPE	Expérimentations et journées collectives	11
	PDR-PAC	Mesures PDR et PAC	12
	AcqFonc	Acquisitions foncières	13
	AmFonc	Aménagement et gestion des parcelles acquises	14
	OutilsFonc	Outils fonciers	15

### 3.1. Favoriser une couverture maximale du sol en période à risque

COUV	Favoriser une couverture maximale du sol en période à risque	Fiche n° 1
------	--	---------------

Pollution visée	Nitrates / Phytosanitaires	
Enjeu	Réduire les pressions et limiter les transferts	
Constat	La couverture du sol est le principal levier pour limiter la lixiviation d'azote (mis en avant par l'étude ELLIAS).	
Objectifs de l'action	Augmenter la couverture du sol en prairie et en intercultures (courtes et longues) en période à risque pour optimiser son rôle dans la réduction des transferts.	
Public & Territoire cible	Agriculteurs et OPA	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnel de l'Action	2024
<p><b>Suivre et mettre en avant les couverts végétaux : réalisation de pesées via l'outil MERCI et communication des résultats aux exploitants</b>  <i>Méthode MERCI : Réaliser des pesées de biomasses en suivant la méthodologie de l'outil MERCI et valoriser les résultats auprès des exploitants. Elles pourront être réalisées en interne avec l'exploitant afin de valoriser et expliquer les résultats obtenus.</i></p> <p><b>Poursuivre le travail sur les intercultures</b>  <i>Expérimenter les intercultures courtes (ICC) sur les successions à risque (retour de céréales à paille) sous la forme d'un Groupe de travail ou d'un Réseau animé par un Opérateur Professionnel Agricole (Ex : Chambre d'agriculture)</i></p> <p><b>Faciliter la conduite culturelle des couverts végétaux</b>  <i>Mise à disposition de façon expérimentale du matériel agricole de destruction des couverts (Ex : Rouleau FACA).</i></p> <p><b>Pâturage des couverts</b>  <i>Conseils techniques sur le choix des espèces, analyses des valeurs alimentaires, mise à disposition de matériel (Ex : Clôtures mobiles)</i></p> <p><b>Maintenir et renforcer les surfaces en herbe dans les zones de transferts rapides (PPR, vallée de la Béronne, vallée de l'Argentière).</b>  <i>Développement d'une stratégie foncière. Cf. fiches AcqFonc, AmFonc et OutilsFonc.  Mise en place de MAEC destinées à valoriser les surfaces en prairies</i></p>	Animation SERTAD (jour)  4

Liens Axes / Fiches outils	ELEVAGE / COM / EXPE / PDR-PAC / AcqFonc / AmFonc / OutilsFonc	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations suivies sur la thématique des intercultures</li> <li>- % de sol couvert efficacement en intercultures longues en période à risque hors Directive Nitrates (mi-décembre)</li> <li>- % de surface en cultures pérennes ou en prairies dans l'AAC et dans le PPR</li> </ul>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre 100 % de parcelles en intercultures longues couvertes efficacement (taux analysés au regard de l'évolution du contexte climatique).</li> <li>- Tester les intercultures courtes chez 5 exploitants - Adoption de ces pratiques pour 3 d'entre eux</li> <li>- 50 % de la SAU du PPR couverte par des cultures pérennes (taillis à courte rotation, miscanthus...) et par des prairies en 2026</li> <li>- Maintien de la surface en herbe sur l'AAC en 2026 (74 ha RPG 2019)</li> </ul>	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Signataires du contrat, instituts techniques, FD CUMA, OPA, Réseau Re-Sources	
Engagement des partenaires	Opérateurs professionnels agricoles (OPA) et autres partenaires signataires du Contrat.	
Maître d'ouvrage	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- **Un suivi de la couverture du sol en période de lixiviation** devait être réalisé afin d'abonder les indicateurs de suivi du contrat territorial Re-Sources (assolement, qualité et typologie de la couverture des sols...) et mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Suite au Comité de pilotage du 18 octobre 2024, ce suivi a été abandonné (seulement une campagne terrain réalisée en septembre 2024 sur les trois prévues).
- **Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dispositifs financiers soutenant la transition agro-écologique des exploitations agricoles avec notamment des mesures spécifiques sur la couverture des sols *[voir fiche PDR-PAC]*.

- **Bilan financier et Animation**

<b>Montant</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Engagé</b>	<b>Soldé</b>
Coût reporté dans les fiches outils			
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	4 jours	2 jours	

### 3.2. Diversifier les assolements et allonger les rotations

ASSOL	Diversifier les assolements et allonger les rotations	Fiche n° 2
-------	---	---------------

Pollution visée	Nitrates / Phytosanitaires	
Enjeu	Réduire les pressions et limiter les transferts	
Constat	L'amélioration de la couverture du sol en interculture ne suffit pas pour éliminer le risque "azote" : il y a un risque de dépassement des 50 mg/L en cas d'année climatique exceptionnelle. La modification des rotations (limiter la succession de céréales d'hiver, inclure des cultures à bas niveau d'intrants) peut avoir un fort impact sur la réduction des lixiviations d'azote (mis en avant par l'étude ELLIAS) mais également sur l'utilisation de produits phytosanitaires (emploi moins important de pesticides pour faire face à la résistance d'adventices, aux pressions ravageurs...). Nécessité d'accompagner le développement de filières pour ces cultures de diversification.	
Objectifs de l'action	Diversifier les assolements et allonger les rotations dans les exploitations en proposant de nouvelles cultures et/ou filières.	
Public & Territoire cible	OPA et filières agricoles, agriculteurs, collectivités	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnel de l'Action	2024
<b>Filière à bas niveau d'impact</b> <i>Réaliser une veille sur le développement de nouvelles filières à bas niveau d'impact et mettre en avant des indicateurs économiques (marges, coût de production...) en diffusant les références pour favoriser le développement de ces cultures sur la qualité de l'eau. Par exemple, les cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE) à destination des usines de méthanisation et autre démarches du territoire en matière d'énergie et d'alimentation. Parmi les cultures pouvant être considérées comme "à bas niveau d'impact sur la qualité de l'eau": les légumineuses fourragères, cultures à biomasse, chanvre, sarrasin, tournesol...</i>	Animation SERTAD (jour) 2
<b>Développer des cultures pérennes (cultures à biomasse, trufficulture...)</b> <i>Faire du lien avec les démarches existantes, en cours d'élaboration sur les syndicats d'eau potable voisins ou en initier de nouvelles avec les collectivités : Mangeons Mellois ; développement de la filière chanvre ; filière Miscanthus ; restauration collective, PAT...</i>	
<b>Nouveaux itinéraires techniques</b> <i>Accompagner les exploitants pour mettre en place de nouveaux itinéraires techniques : travailler à l'échelle de la rotation en terme d'impact sur la qualité de l'eau et d'indicateurs économiques. Etudier les successions culturales à bas niveaux d'impacts et pertinentes dans les systèmes d'exploitation (limiter la succession de céréales d'hiver, veiller à l'impact de la destruction des légumineuses, etc.).</i>	

Liens Axes / Fiches outils	Axe T / COM / Acc-Ind / ECO	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des résultats sur la diversification des assolements : évolution du nombre d'hectares concerné par la culture principales (blé), et de la part de SAU en cultures que cela représente.</li> <li>- Suivi de l'assoulement (RPG). Ces données pourront être collectées lors d'entretiens individuels menés à la fin du contrat (pour les dernières années).</li> </ul>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la part moyenne du blé dans la SAU sur la période 2022-2026 en dessous de 33% (moyenne 2015-2019 = 35.6%) par augmentation des cultures à Bas Niveau d'Intrants</li> <li>- Les 4 cultures majoritaires (blé, maïs, tournesol, colza) représentent moins de 60% de la SAU en 2026</li> </ul>	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	OPA, Collectivités, Instituts techniques, Filières agricoles et Réseau Re-Sources	PTGE, PAT, PDR et PAC, Néoterra, Plan protéines régional, PAC (MAEc, PSE...)
Engagement des partenaires	Signataires du contrat	
Maître d'ouvrage	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- **Suivi de l'assolement sur l'aire d'alimentation de captage.** Ce travail permettra d'abonder les indicateurs de suivi du contrat territorial Re-Sources.
- **Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC),** dispositifs financiers soutenant la transition agro-écologique des exploitations agricoles avec notamment des mesures spécifiques sur la diversité et la rotation des cultures *[voir fiche PDR-PAC]*.

- **Bilan financier et Animation**

<b>Montant</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Engagé</b>	<b>Soldé</b>
Coût reporté dans les fiches outils			
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	2 jours	2 jours	

### 3.3. Soutenir et développer des systèmes économes en intrants

ECO	Soutenir et développer des systèmes économes en intrants	Fiche n° 3
-----	--	---------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Enjeu	Réduire les pressions et limiter les transferts	
Constat	Les zones cultivées contribuent à hauteur de 80% au flux de nitrates total à l'échelle du bassin d'alimentation (Diagnostic 2014). Des marges de manœuvre existent pour réduire l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures en place.	
Objectifs de l'action	Favoriser l'adoption de techniques alternatives voire des changements de systèmes dans les exploitations du bassins versants pour diminuer les intrants.	
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnel de l'Action	2024
<b>Travailler sur l'agriculture biologique</b> Poursuivre l'accompagnement individuel des exploitations en conversion et/ou en AB. Réalisation selon les demandes des exploitants de diagnostics et simulations technico-économiques AB <a href="#">Animation SERTAD (jour)</a>	6
<b>Travail sur les alternatives à l'utilisation de phytosanitaires</b> -Mettre à disposition du matériel favorable à la qualité de l'eau (destruction des couverts, désherbage mécanique, semis direct). -Expérimenter et développer les cultures associées (colzas, mélètis...). -Travailler avec les agriculteurs et les OPA pour stopper l'utilisation des molécules qui sont encore utilisées et qui posent problèmes pour la production d'eau potable (S-Métolachlore, Métaldéhyde, MétaZachlore, Nicosulfuron)	
<b>Filière</b> Les parcelles agricoles de l'AAC de la Chancelée peuvent s'intégrer dans le développement de nouvelles filières (chanvre, cultures à biomasses, légumineuses fourragères...). Un travail de veille sur l'ensemble des territoires voisins concernant ce type de projet pourra être effectué afin de diffuser et d'y intégrer les acteurs agricoles de la Chancelée. Une attention toute particulière sera donnée sur le développement de la filière chanvre en sud Deux-Sèvres, portée notamment par la Communauté de communes Mellois en Poitou.	
<b>Foncier</b> Dans le cadre de la stratégie foncière, s'assurer du maintien des parcelles qui sont actuellement favorables à la préservation de la ressource en eau et d'en augmenter les surfaces sur l'ensemble de l'AAC et en priorité sur les zones de transferts rapides. Cf. fiches AcqFonc, AmFonc et OutilsFonc.	

Liens Axes / Fiches outils	QEau / Acc-Ind / EXPE / PDR-PAC / COM / AcqFonc / AmFonc / OutilsFonc	
Indicateurs de suivi	- Suivi de l'évolution de l'AB : nombre d'hectares (ou conversion) - Suivi des résultats sur la réduction d'utilisation de phytosanitaires : suivi des molécules et quantités utilisées (réalisation de deux enquêtes IFT durant le contrat)	
Objectifs	- 15 % de la SAU certifiée en Agriculture Biologique à échéance 2026 - 20% de la SAU certifiée en labellisation environnementale (Haute Valeur Environnementale niveau 3 et Agriculture biologique) à échéance 2026 - Arrêt de l'utilisation des molécules de métaldéhyde, MétaZachlore, S-Métolachlore et Nicosulfuron à échéance 2026 - Diminution de l'utilisation du glyphosate de 50 % à échéance 2026 en lien avec les ambitions nationales - Sous-objectif pour les zones de transferts rapides : arrêt du glyphosate à échéance 2026 - 90 % de la SAU traitée de l'AAC avec un IFT herbicide inférieur à l'IFT de référence régionale actualisé en 2024, 100 % en 2026	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Signataires du contrat, OPA et filières agricoles, Réseau ReSources	CTGQ, PAT, Néoterra, PDR NA, PAC (MAEc, PSE...), Plan ambition bio national, Ecophyto II+, PCAET
Engagement des partenaires	Signataires du contrat	
Maître d'ouvrage	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- **Diffusion de l'appel à projets Plan Végétal Environnement (PVE)** auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire.
- **Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dispositifs financiers soutenant la transition agro-écologique des exploitations agricoles avec notamment des mesures spécifiques sur la réduction de l'utilisation d'intrants [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Réalisation d'une enquête IFT par la Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres** dans le cadre de l'action « Analyse des pratiques d'application de produits phytosanitaires » [\[voir fiche EXPE\]](#).

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
	Coût reporté dans les fiches outils		
Animation SERTAD	Prévisionnel	Réalisé	
	6 jours	3 jours	

### 3.4. Soutenir l'élevage

ELEVAGE	Soutenir l'élevage	Fiche n° 4
---------	--------------------	---------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Enjeu	Réduire les pressions et limiter les transferts	
Constat	L'élevage herbager peut être l'un des leviers pour la protection de la ressource en eau (couverture du sol assurée par les prairies, maintien des linéaires de haies...). Il est nécessaire de soutenir cette filière fragilisée.	
Objectifs de l'action	Maintenir ou développer l'élevage et les surfaces en herbes.	
Public & Territoire cible	Tout public (agriculteurs, OPA, collectivités, habitants...)	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnel de l'Action	2024
<p><b>Améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage</b>  <i>L'intérêt est d'éviter les arrêts d'activité et faciliter la transmission : intégrer une approche économique dans les exploitations (coûts de production, marge nette...) via la réalisation de diagnostics et d'accompagnements individuels.</i></p> <p><b>Améliorer l'autonomie globale</b>  <i>L'autonomie alimentaire pour réduire les charges et développer les surfaces en herbe : améliorer la conduite et la valorisation des prairies (mélanges de semences adaptés, pâturage tournant, implantation, sursemis...), les alternatives à la paille, les liens avec les céréaliers pour la valorisation des couverts végétaux par des troupeaux.</i></p> <p><b>Améliorer la valeur ajoutée des productions</b>  <i>Valoriser économiquement les bonnes pratiques (circuit courts, valorisation viande produite à l'herbe, biomasse, démarche qualité et labellisation...)</i></p> <p><b>Foncier</b>  <i>Faciliter les échanges parcellaires de gré à gré pour optimiser l'implantation de parcelles en herbe notamment autour du siège d'exploitation (faciliter le pâturage, réduire les déplacements, faciliter la transmission...).</i>  <i>L'outil foncier peut également être mobilisé dans le cadre de l'aide à la transmission des exploitations Cf. fiches AcqFonc, AmFonc et OutilsFonc.</i></p>	Animation SERTAD (jour)  1

Liens Axes / Fiches outils	COM / Acc-Ind / EXPE / PDR-PAC / AcqFonc / AmFonc / OutilsFonc	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'ateliers d'élevages à l'herbe chez les exploitants de l'AAC	
Objectifs	- Maintenir le nombre d'ateliers d'élevages à l'herbe sur l'AAC	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Signataires du contrat, INRA et instituts techniques, FD CUMA, OPA, Interbev/filières agricoles, Réseau Re-Sources	PDR, PAC (MAEc), PAT, CTMA
Engagement des partenaires	Signataires du contrat	
Maître d'ouvrage	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- **Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dispositifs financiers soutenant la transition agro-écologique des exploitations agricoles avec notamment des mesures spécifiques destinées aux éleveurs *[voir fiche PDR-PAC]*.

- **Bilan financier et Animation**

<b>Montant</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Engagé</b>	<b>Soldé</b>
	Coût reporté dans les fiches outils		
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	1 jour	1 jour	

### 3.5. Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques

IAE	<b>Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques</b>	Fiche n° 5
-----	---	---------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Enjeu	Réduire les pressions et limiter les transferts - Aménagement paysager du territoire	
Constat	Les infrastructures agro-écologiques comme les haies, les zones enherbées et les zones humides jouent un rôle majeur dans la limitation des transferts de polluants et d'intrants. Ces éléments sont très diversifiés à l'échelle de l'AAC, il convient de les renforcer notamment dans les zones de transferts rapides.	
Objectifs de l'action	Limiter les transferts et les intrants en renforçant la trame bocagère et les zones humides, notamment dans les zones de transfert rapide, via des plantations et des guides de bonnes pratiques.	
Public & Territoire cible	Agriculteurs, collectivités	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnel de l'Action	2024
<b>Suivre l'état et l'évolution du maillage bocager sur l'AAC</b> <i>Etat des lieux du linéaire de haies et des boisements (estimation du linéaire présent sur le territoire de l'AAC, typologie, état de conservation...).</i>	<a href="#">Animation SERTAD (jour)</a>  1
<b>Communiquer, sensibiliser et valoriser</b> <i>Notamment sur l'entretien des haies ou leurs usages auprès des agriculteurs, des communes et du grand public.</i>	
<b>Soutenir et être force de proposition pour la plantation de haies et la restauration de zones humides sur le territoire</b> <i>-Diffusion de dispositifs de financements, accompagnement pour la réalisation de diagnostics des infrastructures agro-écologiques des exploitations. -Organiser des chantiers participatifs de plantations de haies (écoles, grand public,...). -S'assurer du bon entretien des linéaires plantés (convention, contractualisation,...) -Faire le lien avec les actions menées dans le cadre des contrats Natura 2000 (Carrières de Loubeau, Vallée de la Boutonne)</i>	
<b>Foncier</b> <i>En fonction des opportunités, acquérir des parcelles et les gérer de façon à favoriser des infrastructures agro-écologiques. Cf. fiches AcqFonc, AmFonc et OutilsFonc.</i>	

Liens Axes / Fiches outils	AXE T / COM / EXPE / PDR-PAC / AcqFonc / AmFonc / OutilsFonc
Indicateurs de suivi	- Nombre d'exploitations ou de communes ayant réalisé des projets de plantations - Mètres linéaires plantés sur l'AAC
Objectifs	- Conserver et renforcer le maillage bocager à l'échelle de l'AAC
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AAP tel que "Plantons des haies en NA", fonds privés (fondation ou autres), structures environnementales (Ex : Prom'haies) / CEN N-A / SYMBO
Engagement des partenaires	-
Maître d'ouvrage	SERTAD

- **Actions réalisées en 2024**

- **Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dispositifs financiers soutenant la transition agro-écologique des exploitations agricoles avec notamment des items sur le maintien et le bon entretien des infrastructures agro-écologiques [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Animation foncière sur l'ensemble de l'AAC** portée par le SERTAD, Melle et Saint-Romans-lès-Melle et menée par la SAFER [\[voir fiche OutilsFonc\]](#).
- Poursuite des négociations pour la **maitrise d'usage du sol** dans les zones de transferts rapides [\[voir fiche AcqFonc\]](#).
- Poursuite du projet de **développement d'une exploitation agricole par la ville de Melle**.
- Suivi et participation au groupe d'acteurs locaux dans le cadre de l'**inventaire des zones humides et du maillage bocager** sur le territoire de la commune de Melle.

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
	Coût reporté dans les fiches outils		
Animation SERTAD	Prévisionnel	Réalisé	
	1 jour	1 jour	

### 3.6. Axe Transversal

AXE T	Gestion intégrée de la ressource en eau	Fiche n° 6
-------	---	---------------

Pollution visée	Nitrates / Phytosanitaires	
Enjeu	Développer une approche intégrée de la ressource en eau sur le territoire et mettre en place des synergies.	
Constat	De nombreuses démarches et politiques, à différentes échelles et recouvrant le périmètre du bassin versant, sont en construction ou en place. Ces dispositifs ont un lien avec les enjeux de qualité de l'eau.	
Objectifs de l'action	Développer une approche intégrée de la ressource en eau sur le territoire et mettre en place des synergies. Avoir d'avantage de liens et d'interactions entre les projets locaux.	
Public & Territoire cible	Tous publics	AAC

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2024
Animation générale et agricole : faire du lien et rechercher des synergies avec l'ensemble des démarches et politiques des territoires à différentes échelles. Amener une vision intégrée de la ressource en eau. Organisation de la gouvernance (COTECH, COPIL, ...) Développer des partenariats avec les collectivités pour la diffusion de nos actions Mettre en lien les agriculteurs avec les structures partenaires Suivre les opérations d'amélioration de l'assainissement collectif et individuel  <i>Liste non exhaustive des démarches en construction ou en cours sur le territoire : SCOT Mellois en Poitou ; PLUi ; Plan paysage ; Plan Alimentaire Territorial ; Projet de territoire de la Boutonne, Plan Pluriannuel de Gestion (milieux aquatiques), Plan Climat Air Energie territorial, Trames vertes et Blues, réseau Re-Sources départemental et régional, Mangeons Mellois, Projet de développement de la filière Chanvre...</i>	Coût <a href="#">porté dans fiches actions correspondantes</a> Animation SERTAD (jour) 1,5
Bilans annuels	<a href="#">Pas de coût</a> Animation SERTAD (jour) 4

Liens Axes / Fiches outils	Ensemble des actions du Contrat territorial	
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions / contacts avec les porteurs d'autres démarches - Réalisation des différents bilans	
Objectifs	- Faire du lien avec l'ensemble des démarches en cours ou en construction sur le territoire - Réalisation des bilans d'activités annuels et du bilan-évaluation en fin de contrat	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Agence de l'eau Adour-Garonne / Cellule de coordination régionale Re-Sources	
Engagement des partenaires	Signataires du contrat territorial	
Maître d'ouvrage	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- Rédaction du **bilan annuel 2023** du Contrat territorial de l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée.
- Organisation du **Comité de pilotage** du Contrat territorial de l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée le 18 octobre à Saint-Martin-lès-Melle.
- Organisation d'un **Comité technique** le 19 décembre à l'usine du SERTAD, réunissant des représentants de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'ARS, de la DDT, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Ville de Melle et du SERTAD.

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	Pas de coût en année 3		
Animation SERTAD	Prévisionnel	Réalisé	
	5,5 jours	10 jours	

ANIM	Animation du programme	Fiche n° 7
------	------------------------	---------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Axe	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
Constat	L'animation est garante de la mise en œuvre des actions du contrat territorial et de sa cohérence	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les actions du contrat territorial</li> <li>- S'assurer de la cohérence des démarches présentes sur le territoire</li> </ul>	
Public & Territoire cible	Tous publics	AAC de la Chancelée

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2024	
<b>Animation générale : 0.125 ETP</b> Coordination générale du contrat territorial, relations avec les partenaires financiers et institutionnels, cohérence avec les autres programmes existants sur le territoire.	Salaires + Charges	7 034 €
	Frais de fonctionnement	1 407 €
	Animation SERTAD (jour)	26,0
	Autres frais	500,00 €
<b>Animation territoriale : 0.125 ETP</b> Relations avec les techniciens des organismes professionnels agricoles, les partenaires techniques et les agriculteurs du territoire.	Salaires + Charges	5 628 €
	Frais de fonctionnement	1 126 €
	Animation SERTAD (jour)	26,5
   <b>La Cellule animation Qualité eau brute du SERTAD est composée de 4 ETP : 6.25% du temps de travail, soit 0.25 ETP est consacré à l'animation du programme Re-Sources du captage de la Chancelée. Le reste est alloué aux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupart (Bassin Loire-Bretagne)</b>		

Liens Axes / Fiches outils	Ensemble des actions du contrat territorial	
Indicateurs de suivi	- Nombre de jours d'animation réalisés par an	
Objectifs	- Mettre en œuvre les actions du contrat territorial	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants		
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	SERTAD	

La Cellule Animation du SERTAD intervient sur 3 territoires : Touche Poupart et Sèvre Niortaise amont sur le périmètre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Chancelée sur celui de l'agence de l'eau Adour-Garonne, ce qui permet une mutualisation des moyens humains.

Cette cellule se compose de 3 ou 4 personnes :

2 ETP d'animation générale : coordination générale du contrat territorial, relations avec les partenaires financiers et institutionnels, cohérence avec les autres programmes existants sur le territoire, SIG, suivi de la qualité de l'eau, cartographie et communication.

1 ou 2 ETP d'animation territoriale (variable en fonction des besoins en animation de terrain sur les territoires Touche Poupart et Sèvre Niortaise amont : renforcement en 2017 et 2018 pour la fin des contrats territoriaux 2014-2018, puis à partir de 2020 pour la stratégie 2020-2025 regroupant les 2 territoires) : relations avec les techniciens des organismes professionnels agricoles, les partenaires techniques et les agriculteurs du territoire.

#### ● Actions réalisées en 2024

En 2024, l'effectif total de la cellule animation pour les 2 contrats était de :

- 1.73 ETP d'animation générale (animatrice générale à 80 % et départ d'un agent en animation générale le 30 novembre) ;
- 1.83 ETP d'animation agricole (départ d'un agent en animation agricole le 31 octobre) ;

Soit 0.125 ETP d'animation générale et 0.125 ETP d'animation territoriale pour le contrat de la Chancelée (52.5 jours au total).

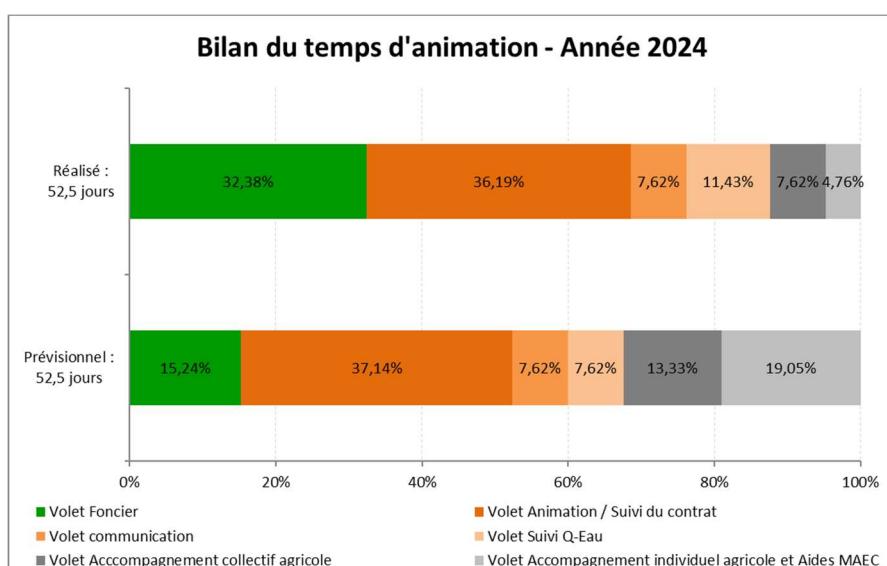


Figure 20 : Bilan de l'animation

#### ● Bilan financier et Animation

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	15 694.37 €	15 354.04 €	En cours
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	52.5 jours		52.5 jours

Pollution visée	Nitrates / Phytosanitaires	
Axe	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
Constat	La concentration en nitrates de l'eau au captage est parfois supérieure à la valeur limite de qualité Eau potable de 50 mg/L. Des molécules de produits phytosanitaires sont détectées. Les molécules principales sont des herbicides : Déséthylatrazine, Métolachlore ESA, Alachlore ESA, MétaZachlore ESA, Nicosulfuron, AMPA (métabolite de dégradation du glyphosate). Les temps de transfert au captage étant longs (25 ans en moyenne), le suivi sur l'Argentièrre pourrait permettre de suivre à plus court terme l'impact du programme d'actions sur la qualité de l'eau. Il serait néanmoins nécessaire de connaître le bassin versant de ce ruisseau afin de vérifier que celui-ci ne capte pas des pollutions en dehors de l'AAC de la Chancelée.	
Objectifs de l'action	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau (concentration en nitrates et molécules de pesticides).	
Public & Territoire cible	/	AAC de la Chancelée

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2024
Le suivi s'effectue sur 2 points : au captage de la Chancelée (06363X0017/Source) et au niveau du ruisseau de l'Argentièrre (05005598).	
<b>Suivi PHYTOSANITAIRES :</b> - Reprise par le SERTAD du suivi mis en place en MO CD 79 lors du précédent contrat au niveau du captage de la Chancelée et du ruisseau de l'Argentièrre - Renforcement de la fréquence : 4 analyses par an tous les ans, au lieu de tous les 2 ans - Vigilance sur les molécules considérées comme perturbateurs endocriniens - Relocalisation plus pertinente du point de suivi sur l'Argentièrre ⇒ <i>Suivi en maîtrise d'ouvrage SERTAD. Réalisation de la programmation sur le SQE par le SERTAD, Prélèvements, analyses et bancarisation esu eso sur la plateforme de dépôt réalisés par Qualyse.</i>	<b>Suivi Phytosanitaires</b> 9 535 €
<b>Suivi NITRATES :</b> - Au captage : 1 analyse /mois (Arrêté SéSanE) + 1 analyse /semaine (Suivi renforcé Nitrates dans le cadre de la DUP) + 4 analyses /an (Dans le cadre du suivi phyto) - Sur l'Argentièrre : 1 analyse /semaine en même temps que le suivi DUP au captage + 4 analyses /an (Dans le cadre du suivi phyto) ⇒ <i>Prélèvements et analyses réalisés en interne par le SERTAD, pas de bancarisation</i>  Récupération régulière des résultats, mise en forme, valorisation et diffusion des données. Veille sur l'utilisation des molécules sur le territoire pour maintien d'un suivi pertinent	<b>Suivi Nitrates</b> Pas de coût dans le cadre du CT  <b>Animation SERTAD (jour)</b> 4

Liens Axes / Fiches outils	Ensemble des actions du contrat territorial	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'analyses réalisées / an - Nombre de molécules suivies	
Objectifs	- Développer la connaissance du territoire - Mieux caractériser les polluants - Maintenir un suivi pertinent et adapté	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	/	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Conseil Départemental des Deux-Sèvres SAGE Boutonne	BNV-D (par code postal acheteur)
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2024**

- Recueil et mise en forme des données.
- **Fermeture du captage du 15 juillet au 12 août**, par mesure de précaution en cas de contamination accidentelle, en prévision d'un rassemblement de plusieurs milliers de personnes du 16 au 21 juillet 2024 au niveau d'un « Village de l'eau » sur la commune de Melle et plus précisément dans le PPR de la Chancelée.

Prévenu par les services de l'Etat (Préfecture et ARS) la veille de cet évènement, le SERTAD a décidé de mettre à l'arrêt le pompage du captage par mesure préventive car il n'avait aucune garantie par rapport à la protection de la ressource en eau, faute de connaissances de l'organisation des mesures sanitaires mises en place pour prévenir d'éventuelles contaminations accidentelles.

Après l'évènement, une série de contrôles de l'eau a été réalisée, pour mesurer l'évolution de la qualité bactériologique de la Chancelée. Les résultats ont été envoyés à l'ARS.

Le 9 août 2024, le SERTAD a signalé à l'ARS la remise en service du captage le 12 août. Le 19 août, le contrôle mensuel de cette ressource ne présentait pas de valeurs anormales par rapport au suivi sanitaire mis en place depuis plusieurs années.

Pour rappel, cette ressource n'est pas distribuée directement sur le réseau. Compte tenu des teneurs en nitrates et de la présence de molécules phytosanitaires, elle est mélangée, au niveau du réservoir de Saint Hilaire, avec de l'eau traitée de l'usine de potabilisation SERTAD, et avec un ajout de chlore lors du mélange.

Pendant la durée de l'arrêt du captage, l'eau distribuée provenait en totalité de l'usine du SERTAD.

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	9 534.79 €	6 993.16 €	En cours
Animation SERTAD	Prévisionnel	Réalisé	
	4 jours	4 jours	

\* l'écart entre le montant engagé et le montant soldé est dû à un assec du ruisseau de l'Argentière.

COM	Communication et sensibilisation	Fiche n° 9
-----	----------------------------------	---------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Axe	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
Constat	Face à des tensions grandissantes entre la société civile et le monde agricole, il convient d'informer chacun sur la réalité des pratiques et valoriser les changements opérés par certains exploitants. De plus, afin d'une meilleure appropriation des enjeux de qualité de l'eau par les populations, il convient de les informer régulièrement sur les actions mises en oeuvre pour la préservation de la ressource.	
Objectifs de l'action	Permettre une meilleure appropriation par les exploitants et par les habitants des enjeux de préservation de la qualité de l'eau.	
Public & Territoire cible	Agriculteurs / Habitants / Abonnés	AAC Chancelée

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2024
<b>Communiquer auprès des exploitants et signataires du contrat</b> => Afin que les acteurs du territoire s'approprient les enjeux de préservation de la qualité de l'eau, il convient de les informer régulièrement.	Animation SERTAD (jour) 4,0
<i>Diffusion annuelle des résultats de qualité de l'eau (nitrates et phytosanitaires)</i> <i>Relayer les informations relatives à la démarche Re-Sources (journées collectives, rendez-vous des couverts, formations, informations techniques...).</i>	
<b>Communiquer auprès des habitants de l'AAC et des abonnés</b> => Les usagers sont les premiers concernés par la préservation de la qualité de l'eau au captage. Il convient de faire connaître à ce public les actions menées dans le cadre du programme Re-Sources mais également de les connecter aux enjeux du monde agricole. <i>Réalisation et diffusion d'une lettre d'information présentant le programme d'actions (qualité de l'eau, actions réalisées, valorisation de bonnes pratiques agricoles, sensibilisation du grand public à l'utilisation des produits phytos...).</i> <i>Installation ponctuelle de panneaux de bord de route pour mettre en avant les bonnes pratiques.</i> <i>Sensibiliser les particuliers à la mise aux normes de leur installation ANC.</i> <i>Organisation d'un événement grand public (exemples : Rand'eau, chantiers participatifs...).</i>	1 lettre d'information 500 € 3 panneaux / an 1 800 €
<b>Communiquer auprès des collectivités locales</b> <i>Diffuser les informations via les bulletins municipaux et communautaires, intervenir en conseil municipal et communautaire.</i> <b>Communiquer via le site du SERTAD et les réseaux sociaux</b>	

Liens Axes / Fiches outils	Ensemble des actions du contrat territorial	
Indicateurs de suivi	- Nombre de lettres d'informations diffusées - Nombre d'événements réalisés et participation	
Objectifs	- Communiquer régulièrement auprès de tous les publics concernés par l'enjeu eau sur le territoire	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Signataires du contrat	
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	SERTAD	

## ● Actions réalisées en 2024

- **Diffusion tout au long de l'année aux exploitants agricoles** de l'AAC des journées collectives, formations, animations, organisées sur les bassins versants Re-Sources des Deux-Sèvres.
- Rédaction et diffusion d'une **fiche synthétique sur les enjeux et la qualité de l'eau au captage de la Chancelée**.
- Organisation **d'un ciné-débat au Lycée agricole de Melle** autour du film « Paysans, du Ciel à la Terre ».
- Poursuite du **dispositif éducatif sur l'eau « Mon territoire au fil de l'eau » à destination du grand public et des scolaires**. Ce dispositif a été lancé à la rentrée scolaire 2022/2023, coordonné par le GRAINE Poitou-Charentes. Il s'est poursuivi pour l'année scolaire 2023/2024 avec deux modules scolaires auprès de deux écoles (l'école Mention Verdier de Melle (CE1) et l'école de Saint-Romans-lès-Melle (CE1)). Un temps dédié au grand public s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin à Saint-Martin-lès-Melle sur le site de la ferme de la Genellerie (commune de Melle). Une plaquette a été réalisée pour distribution pendant cette journée par une stagiaire présente au SERTAD. Le montant de l'action fut de 12 662 €, co-financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne (50%), la DREAL (6%), la Région Nouvelle-Aquitaine (13%), le Conseil départemental des Deux-Sèvres (4%), la fondation Léa Nature (4%), le SERTAD (11 %) et les communes de Melle (6%) et Saint-Romans-lès-Melle (6%), en dehors des coûts du contrat territorial Re-Sources.

- **Ce dispositif a été reconduit pour l'année scolaire 2024-2025.** Le module scolaire a été mené par l'APIEEE et a concerné une classe de CM2 de l'école Yvonne Mention Verdier à Melle et une classe de CE2-CM1 du regroupement scolaire de Charzay. Les élèves de Melle ont pu visiter le lycée agricole de Melle et ont découvert quels étaient les usages de l'eau sur l'exploitation, guidés par des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature, tandis que la classe de Charzay a visité la station d'épuration de Melle. Le module grand public a été mené par la Béta-Pi en lien avec la Fête de l'Arbre de Melle le 24 mai 2025. Cela a donné lieu à l'exposition des kakemonos Re-Sources, à des ateliers de sensibilisation sur la place (une cinquantaine de personnes environ) puis à une balade en lien avec la ripisylve (25 personnes environ).



Le montant de l'action fut de 10 143 €, co-financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne (50%), la DREAL (4%), la Région Nouvelle-Aquitaine (17%), la fondation Léa Nature (2%), le SERTAD (13 %) et les communes de Melle (7%) et Saint-Romans-lès-Melle (7%), en dehors des coûts du contrat territorial Re-Sources.

## ● Bilan financier et Animation

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	2 300 €	0 €	-
Animation SERTAD	Prévisionnel	Réalisé	
	4 jours	4 jours	

### 3.7. Fiches outils

Acc-Ind	<b>Accompagnement technique individuel</b>	Fiche n° 10
---------	--	----------------

Pollution visée	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
Axe	Fiche Outil	
Constat	Sur le territoire de l'AAC, le nombre d'agriculteurs est restreint. Ainsi l'accompagnement individuel doit être l'un des éléments clefs de ce programme d'actions afin de soutenir les exploitants dans leurs changements de pratiques.	
Objectifs de l'action	Accompagner individuellement les agriculteurs dans les modifications de systèmes en tenant compte des spécificités de chaque exploitation.	
Public & Territoire cible	Agriculteurs	AAC Chancelée

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2024
L'accompagnement individuel permet à la fois d'intégrer les enjeux de qualité de l'eau au sein des pratiques agricoles de l'exploitation et d'être au plus proche des préoccupations des agriculteurs en leurs apportant un soutien technique dans l'évolution de leurs pratiques. Les thématiques éligibles aux actions d'accompagnement individuel sont en lien avec les objectifs de préservation de la qualité de l'eau (systèmes économes en intrants, diversification de l'assolement, conduite d'un système herbager, maximiser la couverture végétale des sols, calcul du cout de reviens/marges...).	Animation SERTAD (jour) 3
=> <b>Réalisation de diagnostics d'exploitation</b> Définition du projet d'exploitation (conversion AB, certification HVE, MAEC, autonomie fourragère...). Réalisation du diagnostic d'exploitation par les OPA compétentes. Restitution du diagnostic en présence de l'animateur agricole de l'AAC.	Diag MO OPA (jour) 3 Coût (1 diag = 1 jour = 400€) 1 200 €
=> <b>Accompagnement individuel</b> Suite aux thématiques de travail identifiées lors de la réalisation du diagnostic, accompagnement de l'agriculteur par des OPA compétentes selon la thématique. Réalisation d'analyses si besoin (reliquats, herbe, effluents...)	Accompagnement MO OPA (jour) 6 Coût (1 acc ind = 2 jours = 800€) 2 400 €
Recueil par les animateurs agricoles des besoins en accompagnement, présence aux restitutions de diagnostics, suivi des demandes de subventions réalisées par les OPA	Accompagnement MO SERTAD (ha) 10 Coût (225€/ha) 2 250 €

Liens Axes / Fiches outils		
Indicateurs de suivi	- Nombre d'exploitations qui bénéficient d'un suivi individuel et SAU associée - Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés	
Objectifs	Voir objectifs globaux du contrat	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Réseau Re-Sources, OPA	
Engagement des partenaires	Structures signataires du contrat	
Maître d'ouvrage	OPA signataires / SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- Réalisation du **solde des accompagnements techniques individuels** menés en 2023 : une exploitation en ATI par un technicien élevage de BIO Nouvelle-Aquitaine.
- Réalisation d'un **accompagnement technique individuel** sur une exploitation par un technicien élevage de BIO Nouvelle-Aquitaine (suivi du pâturage des brebis, alimentation et santé du troupeau ovin et caprin...).
- Aucun diagnostic d'exploitation réalisé.

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	2 250 €	0 €	-
MO OPA	3 600 €	0 €	-
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>		<b>Réalisé</b>
	3 jours		0.5 jours

<b>EXPE</b>	<b>Expérimentations et journées collectives</b>	<b>Fiche n°</b> <b>11</b>
-------------	---	------------------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Fiche Outil	
<b>Constat</b>	De nombreuses alternatives existent à l'utilisation d'intrants. Les expérimentations et le suivi d'essais dans un réseau d'exploitations permet de tester la faisabilité de pratiques, matériels ou systèmes alternatifs favorables à la qualité de l'eau, d'obtenir des références en termes de résultats et ainsi de favoriser leur diffusion.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Mettre en place des expérimentations et suivre les essais avec pour objectif le développement de techniques agricoles limitant les pressions. Diffusion des bonnes pratiques lors de journées collectives.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs	AAC Chancelée

<b>Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action</b>	<b>2024</b>
<b>Mise à disposition auprès de CUMA de matériels agricoles favorables à la qualité de l'eau (désherbage mécanique, destruction des couverts, conduite et entretien des prairies, paturages...)</b> => Accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus favorables à la qualité de l'eau <i>Montage administratif de l'action: recherche de CUMA intéressées, définition du type de matériel envisagé.</i> <i>Rédaction des cahiers des charges en concertation avec les utilisateurs et validation auprès de l'Agence de l'eau : location en cadre expérimental avec tenue d'un registre d'utilisation.</i> <i>Valorisation collective de chaque mise à disposition de matériel.</i> <i>Suivi de la mise à disposition et présentation des résultats techniques, économiques et du bilan qu'en tirent les agriculteurs-expérimentateurs.</i>	<b>Location expérimentale de matériels et animation FD CUMA 79</b>  <b>7 500 €</b>
<b>Mettre en place des expérimentations et essais en lien avec la couverture des sols (intercultures courtes, semis sous couverts...), la réduction d'intrants, l'autonomie fourragère, cultures associées...</b>  <i>Rédaction de protocoles, mise en place et suivi d'essais / de plateformes / de réseaux de parcelles ou exploitations.</i> <i>Possibilité de réalisations d'analyses (valeurs alimentaires, reliquats...).</i>	<b>Animation OPA (jour)</b> <b>Coût (PU = 400 €)</b>  <b>14</b> <b>5 600 €</b>
<b>Possibilité d'intégration d'un futur dispositif Agr'eau mis en place sur le SAGE Boutonne</b>	<b>Expérimentations et journées collectives en MO SERTAD</b>  <b>6 000 €</b>
	<b>Animation SERTAD (jour)</b>  <b>7</b>

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteurs et SAU associée intégrés dans une expérimentation</li> <li>- Nombre d'agriculteurs utilisateurs de matériel mis à disposition</li> <li>- Surface de l'AAC concernée par l'utilisation de matériel mis à disposition</li> <li>- Nombre de matériels mis à disposition durant le contrat</li> <li>- Bilan des acquisitions de matériel au bout des 5 ans du contrat</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	Voir objectifs globaux du contrat	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Réseau Re-Sources, FD CUMA 79, CUMA, OPA	
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>OPA signataires / SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2024**

- **Action « Analyse des pratiques d'application de produits phytosanitaires »** menée par la Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres. L'objectif de l'action était de :
  - Réaliser un bilan annuel des applications phytosanitaires sur tout ou partie des parcelles : produits utilisés, date, dose... Ce travail a été mené sur les applications réalisées sur les récoltes 2021, 2022 et 2023 afin de compléter le suivi réalisé au moment du bilan évaluatif de précédent contrat territorial Re-Sources de la Chancelée.
  - Echanges avec les agriculteurs sur leurs prises de décisions de traitement : observations aux champs, traitements systématiques...
  - Bilan avec regard critique sur les pratiques et proposition d'actions de conseil et/ou essai et/ou suivi de parcelle en collectif.

Ainsi ce sont 10 exploitations agricoles qui ont été enquêtées afin de recueillir leurs pratiques phytosanitaires. Les résultats peuvent être comparés au regard des analyses réalisées sur l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée (sur l'eau brute du captage et sur le ruisseau de l'Argentière).

Au total, 17 molécules différentes ont été détectées depuis le début des suivis sur le captage de la Chancelée et sur le ruisseau de l'Argentière. Parmi ces 17, 8 molécules ont été effectivement utilisées sur l'AAC de la Chancelée entre 2019 et 2023 par les agriculteurs enquêtés. 6 molécules bénéficient toujours d'une autorisation de mise sur le marché pour l'année 2025 :

- **Dimétachlore** => métabolite détecté sur les deux points de suivi de plus en plus fréquemment et au-delà de 0,10 µg/L sur le ruisseau de l'Argentière ;
- **Diméthénamide-P** => molécule mère et métabolites détectés uniquement sur le ruisseau de l'Argentière mais à des teneurs importantes (0,18 µg/L en 2024 pour la molécule mère).
- **Glyphosate** => molécule mère très rarement détectée (uniquement en 2023, au captage), et AMPA détectée uniquement sur le ruisseau de l'Argentière.
- **Métazachlore** => métabolites détectés uniquement sur le ruisseau de l'Argentière, mais de manière fréquente (8 détections sur 12 analyses pour le Métazachlore ESA).
- **Nicosulfuron** => une unique détection depuis le début des suivis, en 2017 au captage de la Chancelée (0,022 µg/L).
- **Métaldéhyde** => une unique détection depuis le début des suivis, en 2019 sur le ruisseau de l'Argentière.

Au regard de ces résultats, il apparaît important de pouvoir mener des actions visant à réduire l'utilisation d'herbicides sur l'aire d'alimentation de captage, et particulièrement sur les herbicides utilisés sur colza que sont le dimétachlore et le métazachlore, ainsi que l'utilisation du Diméthénamide-P. La Chambre d'agriculture doit en 2025 revenir vers les exploitants afin de construire une action en ce sens.

			Captage de la Chancelée (Suivi depuis 2007)		Ruisseau de l'Argentière (Suivi depuis 2016)		Suivi des applications phytosanitaires (2019-2023)	
Nom Molécule	Groupe(s) d'usage	Commentaire	Détection	C° max (µg/L) année	Détection	C° max (µg/L) année	Quantité molécule mère utilisée (kg)	Année(s) d'utilisation
AMPA	Métabolites d'herbicide	Métabolite de dégradation du Glyphosate et de produits lessiviels	0 / 34		2 / 20	0,14 2016	110	2019-2020- 2021-2022-2023
Diméthachlore CGA 369873	Métabolites d'herbicide	-	8 / 12	0,044 2024	6 / 6	0,15 2024	9	2021-2022
Diméthénamide	Herbicides	= Mélange des formes stéréoisomériques R et S -> Diméthénamide-P (5617) inclus, seul le Diméthénamide est interdit	0 / 31		1 / 20	0,18 2024	90	2019-2020-2021-2022-2023
Diméthénamide ESA	Métabolites d'herbicide	Molécule mère = Diméthénamide-P (usage autorisé) ou Diméthénamide (usage interdit)	0 / 12		2 / 6	0,036 2024		
Diméthénamide OXA	Métabolites d'herbicide		0 / 12		1 / 6	0,021 2024		
Glyphosate	Herbicides	et/ou sulfosate	1 / 34	0,087 2023	0 / 20		110	2019-2020- 2021-2022-2023
Métaldéhyde	Molluscicides	-	0 / 29		1 / 20	0,095 2019	29	2019-2020-2021-2022-2023
MétaZachlore ESA	Métabolites d'herbicide	Molécule mère = MétaZachlore	0 / 24		8 / 12	0,098 2019	49	2019-2020-2021-2022-2023
MétaZachlore OXA	Métabolites d'herbicide		0 / 24		2 / 12	0,03 2024		
Nicosulfuron	Herbicides	-	1 / 29	0,022 2017	0 / 20		0,73	2019-2020-2021-2022

Figure 21 : Tableau récapitulatif des molécules détectées au captage et des molécules utilisées sur l'AAC entre 2019 et 2023

### ● Bilan financier et Animation

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD MO OPA	13 500 € 5 600 €	0 € 0 €	- -
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	7 jours		4 jours

<b>PDR-PAC</b>	<b>Mesures PDR et PAC</b>	<b>Fiche n°</b> <b>12</b>
----------------	---------------------------	------------------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Fiche Outil	
<b>Constat</b>	Le régime de la PAC 2015-2020 s'achève et la nouvelle programmation entraînera de potentielles évolutions réglementaires. Les outils de type appels à projet ou appels à manifestation se développent de plus en plus et nécessitent un relai d'animation sur le territoire pour trouver écho chez un maximum d'acteurs.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Accompagner financièrement les exploitations agricoles vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de la qualité de l'eau.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs / OPA	AAC Chancelée

<b>Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action</b>	<b>2024</b>
<b>Plan végétal environnemental (PVE) - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAÉ)</b> => Accompagner les agriculteurs dans l'acquisition de matériels favorables à la préservation de la ressource en eau <i>Communiquer sur l'ouverture des appels à projet sur le territoire</i> <i>Accompagner les agriculteurs dans la construction de leur dossier</i>	<b>Coût</b> <b>10 000 €</b> <b>Animation SERTAD (jour)</b> <b>0,5</b>
<b>Mesures agro environnementales et climatiques</b> => L'AAC de la Chancelée est entièrement incluse dans le PAEC du site Natura 2000 Carrières de Loubeau, dont l'opérateur est la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. En partenariat avec l'opérateur et l'animateur du site Natura 2000 (Conservatoire des espaces naturels Nouvelle Aquitaine), il conviendra de proposer des mesures qui intègrent l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau. <i>Elaborer en concertation les projets territoriaux (PAEC)</i> <i>Communiquer/animer les projets sur le territoire</i> <i>Suivre les démarches engagées et communiquer sur les résultats</i>	<b>Coût</b> <b>1 500 €</b> <i>Estimatif basé sur le réalisé du précédent CT</i> <b>Animation SERTAD (jour)</b> <b>6</b>
<b>Suivi et diffusion sur le territoire des évolutions de la réglementation (PAC, Directive Nitrates...)</b> <i>La mobilisation de cette fiche action se fera selon les conditions réglementaires possibles.</i>	<b>Animation SERTAD (jour)</b> <b>0,5</b>

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Surfaces contractualisées en MAEC / PSE selon les mesures proposées - Nombre d'investissements réalisés dans le cadre du PCAE	
<b>Objectifs</b>	Voir objectifs globaux du contrat	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Réseau Re-Sources, Région NA, DRAAF, DDT, CD79, CA79, CEN NA	
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>		

### ● Actions réalisées en 2024

- Suite à la réponse en octobre 2023 l'appel à projets « **Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en Nouvelle-Aquitaine – Campagne 2024** » le SERTAD a animé, en partenariat avec le Syndicat des eaux 4B qui est opérateur du PAEC Boutonne, la campagne MAEC pour la PAC 2024. Ainsi tout un ensemble de mesures ont été proposées aux agriculteurs de l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée (mesures localisées à la parcelle ou à l'échelle de l'exploitation). Une communication a été réalisée via courrier et par campagnes mail.

Malgré ces possibilités, aucun exploitant agricole concerné par l'AAC de la Chancelée n'a souhaité étudier la possibilité de contractualiser une MAEC pour l'année 2024.

A l'échelle du PAEC Boutonne, 3 exploitations agricoles se sont engagées en MAEC système « Réduction des herbicides en grandes cultures » (sur les AAC de Marcillé et du Pré de la Rivière concernées par le Programme Re-Sources animé par le 4B).

A l'automne 2024, le Syndicat des eaux 4B et le SERTAD ont de nouveau décidé de répondre à l'appel à projets proposé par la DRAAF afin d'offrir la possibilité de nouvelles contractualisations MAEC pour la campagne 2025.

- **Diffusion aux agriculteurs et partenaires agricoles signataires de l'ensemble des appels à projet et dispositifs existants :**

- MAEC Bas-Carbone animée par la Région Nouvelle-Aquitaine (newsletter de mars, avril, mai, juin, juillet 2024)
- PCAE Transformation et Commercialisation (newsletter de mars 2024)
- Dispositif d'aide à l'investissement immobilier porté par la Communauté de communes Mellois en Poitou (newsletter d'avril 2024).
- Dispositif d'aide à l'investissement pour les plantations de haies (newsletter de mai, juin, juillet 2024).
- Dispositif d'aide à l'investissement matériel agricole par FranceAgriMer (newsletter de juin 2024).
- Appel à projet « Plan Végétal Environnement » (PVE) permettant de soutenir les investissements visant à améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles via l'aide au financement de matériels (newsletter de novembre et décembre 2024).
- Appel à projet Plan de Modernisation des Elevages (PME) visant de bâtiments et matériels en lien avec l'activité d'élevage (newsletter de décembre 2024).

- Communication aux agriculteurs et partenaires signataires du contrat de l'ensemble des actions menées dans le cadre des différents programmes Re-Sources animés par le SERTAD et les autres collectivités en Deux-Sèvres.

### ● Bilan financier et Animation

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
PVE/PCAE MAEC	10 000€ 1 500€	0 € 0 €	- -
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	7 jours		2 jours

AcqFonc	<b>Acquisitions foncières</b>	Fiche n° 13
---------	-------------------------------	----------------

Pollution visée	<b>Nitrate / Phytosanitaires</b>	
Axe	Fiche Outil	
Constat	L'occupation des sols actuelle ne permet pas une protection de la ressource en eau suffisante et en cohérence avec les objectifs du contrat territorial. La maîtrise foncière est un outil puissant qui permet de s'assurer sur le long terme d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau : favoriser une couverture efficace des sols (prairies, cultures pérennes...) et/ou des cultures économies en intrants (produits phytosanitaires et nitrates).	
Objectifs de l'action	S'assurer du maintien des parcelles qui sont actuellement favorables à la préservation de la ressource en eau et augmenter leurs surfaces sur l'ensemble de l'AAC, en priorité sur les zones de transferts rapides par des acquisitions foncières, des échanges et une gestion adaptée par les exploitants de l'AAC via des baux ruraux à clauses environnementales ou des conventions.	
Public & Territoire cible	Tous publics	AAC et hors AAC

<b>Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action</b>		<b>2024</b>
<b>Acquisitions :</b>		
-> Dans l'AAC (avec priorité sur les zones de transferts rapides)	Nb (ha)	5
-> A proximité immédiate d'une exploitation d'élevage	coût acquisition + frais par ha : 6 000 €	30 000 €
-> Biens vacants et sans maîtres	MO SERTAD	
-> Exploitation cessant son activité : La Ville de Melle qui met en place une politique foncière pour une meilleure résilience alimentaire sur son territoire et valoriser l'agriculture paysanne souhaite se porter acquéreur de ces parcelles agricoles, et particulièrement compte tenu de leur situation dans le périmètre de l'AAC.	Nb (ha) coût acquisition + frais par ha : 6 000 € MO Collectivités	5 30 000 €
<b>Acquisitions hors de l'AAC :</b>		
-> Mise en réserve foncière	Nb (ha) frais associés	5 2 800 €
	Animation SERTAD (jour)	2,0

Liens Axes / Fiches outils		
Indicateurs de suivi	- Surface en maîtrise foncière - % de parcelles gérées en cohérence avec les enjeux du territoire	
Objectifs	Voir objectifs globaux du contrat	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SAFER, Terres de Liens et CD79	
Engagement des partenaires	Signataires du contrat territorial	
Maître d'ouvrage	<b>SERTAD / Collectivités</b>	

● **Actions réalisées en 2024**

- Officialisation des négociations débutées en 2023 pour **l'acquisition** d'une parcelle en prairie de 0.838 ha située à Saint-Romans-lès-Melle ;
- 10.476 ha à Celles-sur-Belle ont été mis en **réserve foncière** auprès de la SAFER dans l'objectif de réaliser des échanges avec des parcelles se situant dans la zone de transfert rapide ;
- Poursuite du projet de **développement d'une exploitation agricole par la ville de Melle** : échanges avec les propriétaires, les potentiels porteurs de projet et la SAFER.

● **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD MO Collectivités	32 800 € 30 000 €	4000 € 0 €	En cours -
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>		<b>Réalisé</b>
	2 jours		5 jours

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrate / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Fiche Outil	
<b>Constat</b>	L'occupation des sols actuelle ne permet pas une protection de la ressource en eau suffisante et en cohérence avec les objectifs du contrat territorial. La maîtrise foncière est un outil puissant qui permet de s'assurer sur le long terme d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau : favoriser une couverture efficace des sols (prairies, cultures pérennes...) et/ou des cultures économies en intrants (produits phytosanitaires et nitrates).	
<b>Objectifs de l'action</b>	Mise en place d'infrastructures agro-écologiques sur les parcelles acquises et organisation de leur entretien (parcelles non louées).	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	Parcelles acquises dans l'AAC

<b>Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action</b>	<b>2024</b>
<u>Suite aux acquisitions foncières :</u> -> aménagement des parcelles -> frais associés à la mise en place de servitudes et de baux -> organisation de l'entretien sur les parcelles non louées	Nb (ha) 5 Coût aménagements par ha par ha : 1 000 €
	Animation SERTAD (jour) 2,0

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- % de surfaces en maîtrise foncière bénéficiant d'aménagement
<b>Objectifs</b>	Voir objectifs globaux du contrat
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	BRCE du CD79 / CEN NA / SYMBO / ONF
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat territorial
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>

- **Actions réalisées en 2024**
  - Aucune action mise en place
- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
MO SERTAD	5 000€	0 €	-
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	2 jours		0 jours

<b>OutilsFonc</b>	<b>Outils fonciers</b>	<b>Fiche n°</b> <b>15</b>
-------------------	------------------------	------------------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Fiche Outil	
<b>Constat</b>	L'occupation des sols actuelle ne permet pas une protection de la ressource en eau suffisante et en cohérence avec les objectifs du contrat territorial. La maîtrise foncière est un outil puissant qui permet de s'assurer sur le long terme d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau : favoriser une couverture efficace des sols (prairies, cultures pérennes...) et/ou des cultures économies en intrants (produits phytosanitaires et nitrates).	
<b>Objectifs de l'action</b>	Appuyer la stratégie foncière par la mobilisation des outils fonciers permettant d'accompagner efficacement sa mise en œuvre et identifier les opportunités de ventes.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	ACC et hors AAC

<b>Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action</b>	<b>2024</b>	
<b>Accompagnement par la SAFER -&gt; veille et animation foncière</b>		
<b>Connaître le territoire et les opportunités de vente :</b> Diagnostic foncier et animation foncière : réalisation d'un état parcellaire pour avoir les coordonnées des propriétaires et les questionner sur leurs éventuelles propensions à vendre des parcelles.	Coût Etude SAFER	15 000 €
<b>Mise en place d'une veille foncière :</b> Utilisation de l'outil VIGIFONCIER de la SAFER pour des acquisitions foncières dans et hors de l'AAC (périmètre à préciser) et pour la création de réserves foncières en vue d'échanges.	Coût VIGIFONCIER (mutualisation CT SNA et TP)	1 500 €
<b>Diagnostic pour le projet d'installations en Agriculture Biologique à la Ferme de la Genellerie</b> Le CIVAM Seuil du Poitou et l'association Terres de Liens ont été missionnés par la ville de Melle pour bâtir une feuille de route. Celle-ci comprend une partie diagnostic qui sera réalisée en 2024. Elle permettra d'affiner la connaissance du potentiel agronomique du site et du potentiel économique local afin de choisir les productions les plus pertinentes.		
	Animation SERTAD (jour)	4,0

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	- % de propriétaires consultés - nombre de déclarations d'intentions d'aliéner porté à connaissance	
<b>Objectifs</b>	Voir objectifs globaux du contrat	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CD79	Outils SAFER
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat territorial	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SERTAD	

- **Actions réalisées en 2024**

- Etude SAFER : le SERTAD, Melle et Saint-Romans-lès-Melle ont souhaité engager ensemble une **animation foncière sur l'ensemble de l'Aire d'Alimentation de Captage**. Les 3 collectivités se sont partagés le reste à charge après les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%) et de la Région Nouvelle Aquitaine (10%) au prorata des surfaces, respectivement 21.78 % correspondant aux zones de transferts rapides, 68.46 % et 9.76 %. Elle a été menée par la SAFER avec pour objectif d'identifier les parcelles potentiellement disponibles et les modalités de compensations foncières souhaitées par les exploitants agricoles volontaires pour faire des échanges. Elle s'est déclinée en plusieurs phases :
  - Informer sur le projet :
    - Envoi d'un courrier à tous les propriétaires et exploitants agricoles avec un formulaire d'enquête et une plaquette pour rappeler les enjeux de qualité d'eau au captage et expliquer la démarche d'animation foncière ;
    - Réunion publique d'information le 6 mai à 18h30 à la mairie de Saint-Martin-lès-Melle ;
    - Deux permanences de la SAFER pour échanger sur le projet.
  - Identifier le parcellaire potentiellement disponible grâce aux retours d'enquêtes
  - Identifier les attentes : rencontres individualisées avec les exploitants
  - Négociation pour l'acquisition des parcelles disponibles ou les échanges à l'amiable
- L'outil Vigifoncier n'a pas été mis en place

- **Bilan financier et Animation**

Montant	Prévisionnel	Engagé	Soldé
Etude SAFER Veille foncière	15 000 € 1 500 €	11 863 € 0 €	En cours -
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	4 jours		12 jours

## 4. Bilan financier

Montant prévisionnel Fiches actions 2023	Montant engagé	Montant soldé
138 279.16€	38 210 € soit 27.6 %	En cours

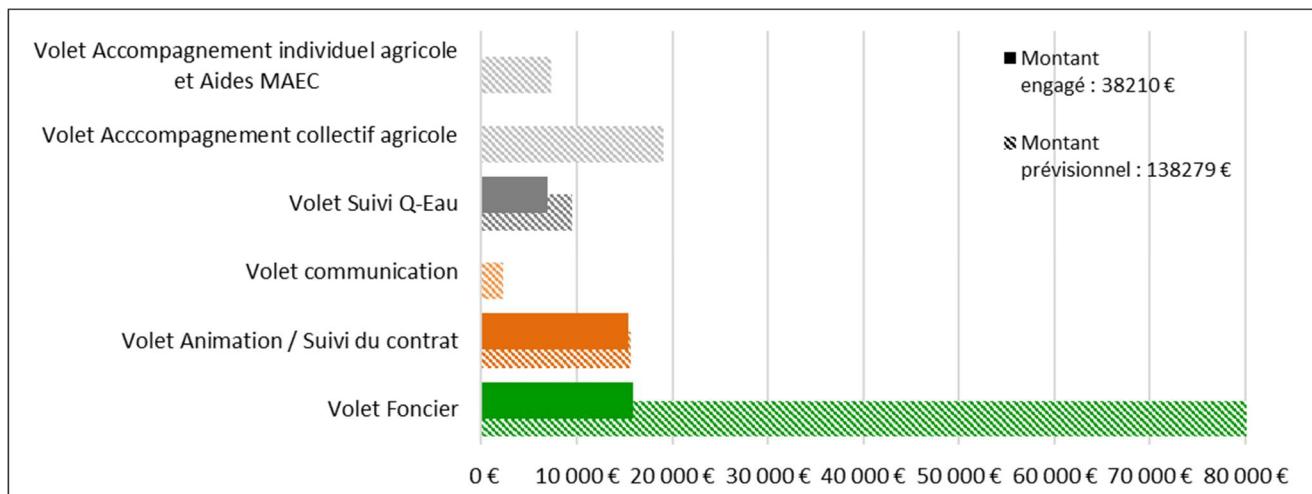


Figure 22 : Répartition des montants 2024 par axes stratégiques

Pour plus de détails, voir le bilan financier en annexe III.

## Annexes

**Annexe I :** Suivi des nitrates au captage de la Chancelée et au ruisseau de l'Argentière

**Annexe II :** Suivi des produits phytosanitaires au captage de la Chancelée et au ruisseau de l'Argentière

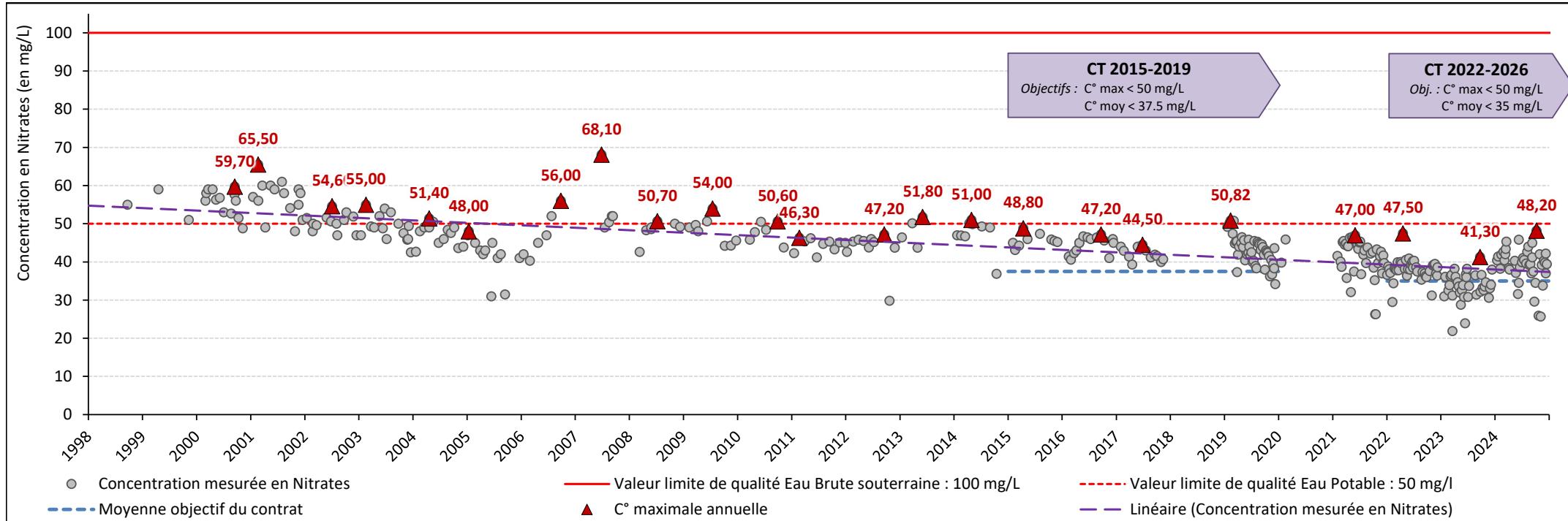
**Annexe III :** Bilan synthétique par fiche action (financier et animation)

## **ANNEXE I**

**Suivi des nitrates au captage de la Chancelée et au ruisseau de l'Argentière**

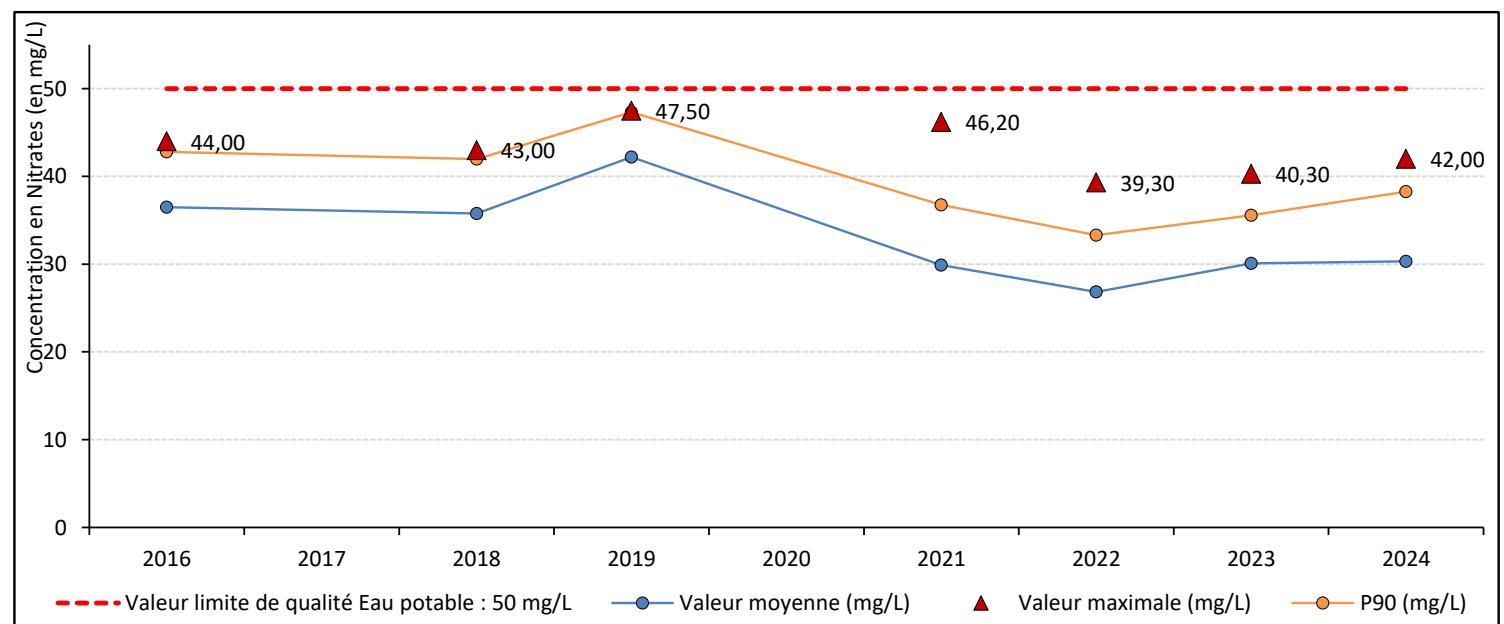
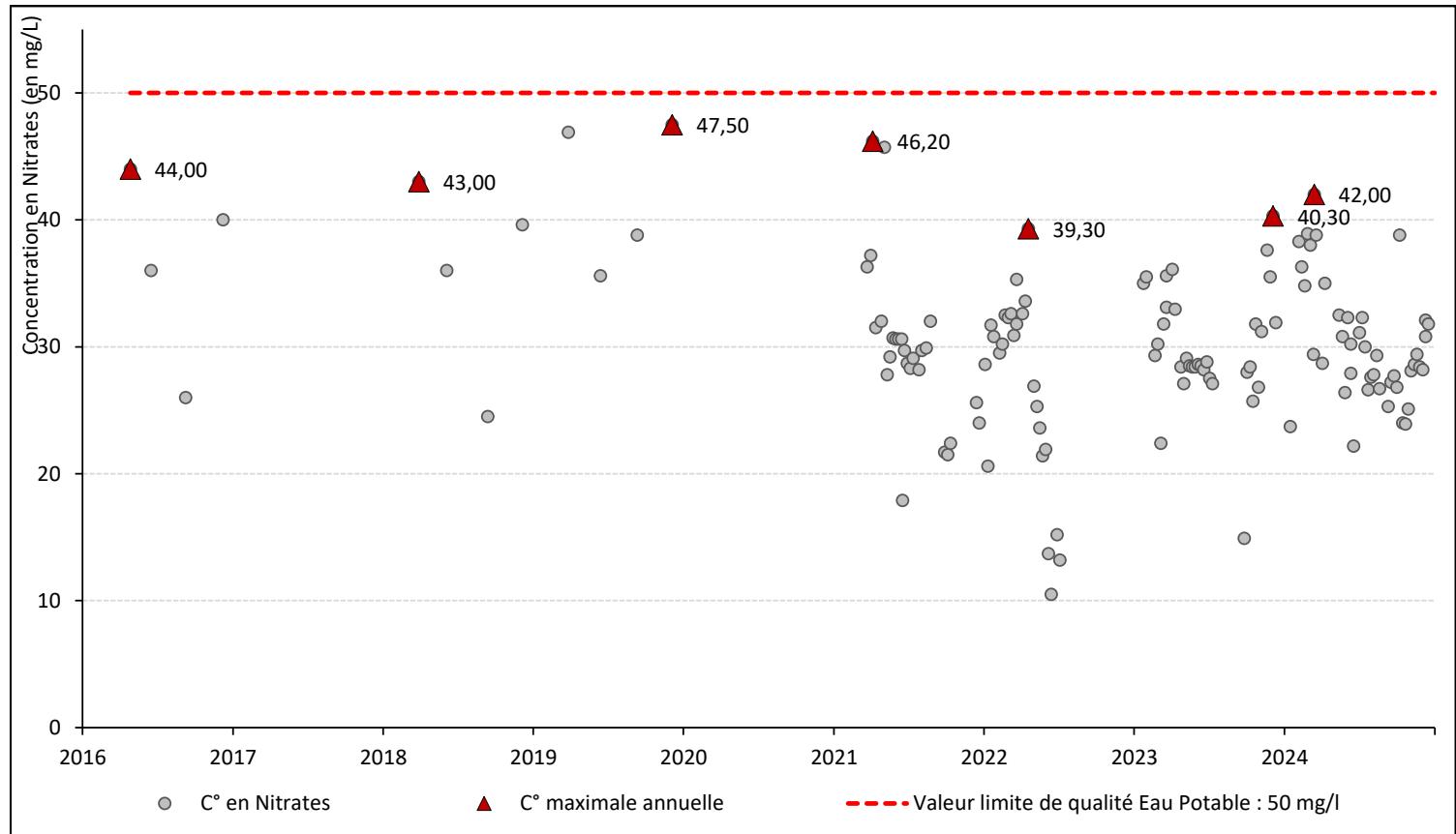
## ANALYSES NITRATES - Captage de la Chancelée

RESULTATS	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Valeur moyenne (mg/L)	55,00	55,00	55,96	56,71	50,45	49,02	47,25	41,63	47,05	54,30	48,34	48,18	47,82	44,48	43,49
Valeur maximale (mg/L)	55,00	59,00	59,70	65,50	54,60	55,00	51,40	48,00	56,00	68,10	50,70	54,00	50,60	46,30	47,20
P90 (mg/L)	55,00	58,20	59,00	60,60	52,78	53,60	50,20	46,80	54,00	61,66	50,28	51,62	50,55	46,21	46,12
Nb de prélèvements	1	2	14	15	13	15	13	12	6	5	7	8	6	10	10
Dépassements de la limite de qualité Eau Brute (100 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépassements de la limite de qualité Eau Potable (50 mg/L)	1	2	13	13	9	5	2	0	2	4	2	2	2	0	0
100%	100%	93%	87%	69%	33%	15%	0%	33%	80%	29%	25%	33%	0%	0%	0%
RESULTATS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Valeur moyenne (mg/L)	48,00	48,74	45,69	44,51	42,03		42,92	42,85	41,21	38,01	33,53	39,10			
Valeur maximale (mg/L)	51,80	51,00	48,80	47,20	44,50		50,82	45,90	47,00	47,50	41,30	48,20			
P90 (mg/L)	51,29	50,37	47,66	46,58	44,00		46,95	45,29	45,50	40,20	37,40	43,88			
Nb de prélèvements	4	8	9	15	12		46	2	41	41	36	43			
Dépassements de la limite de qualité Eau Brute (100 mg/L)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0			
Dépassements de la limite de qualité Eau Potable (50 mg/L)	2	2	0	0	0		3	0	0	0	0	0			
50%	25%	0%	0%	0%	0%		7%	0%	0%	0%	0%	0%			



## ANALYSES NITRATES - Ruisseau de l'Argentièvre

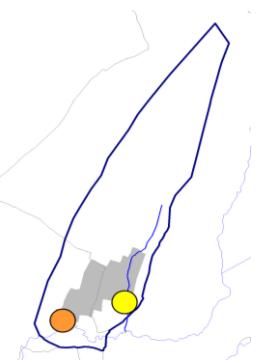
RESULTATS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Valeur moyenne (mg/L)	36,50		35,78	42,20		29,89	26,83	30,08	30,33	
Valeur minimale (mg/L)	26,00		24,50	35,60		17,90	10,50	14,90	22,17	
Valeur maximale (mg/L)	44,00		43,00	47,50		46,20	39,30	40,30	42,00	
P90 (mg/L)	42,80		41,98	47,32		36,75	33,30	35,58	38,27	
Nombre de prélèvements	4	0	4	4	0	26	24	33	42	
Dépassements de la limite de qualité Eau Potable (50 mg/L)	0		0	0		0	0	0	0	
	0%		0%	0%		0%	0%	0%	0%	



## **ANNEXE II**

**Suivi des produits phytosanitaires au captage de la Chancelée  
et au ruisseau de l'Argentière**

## ANALYSES PHYTOSANITAIRES - Captage de la Chancelée



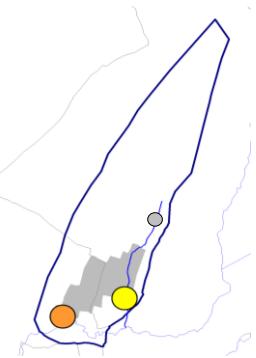
● Captage de la Chancelée  
● Ruisseau de l'Argentière

### Objectifs Phytosanitaires :

- Somme des molécules : 80% des prélèvements < 0.3 µg/L  
aucun prélèvement > 0.5 µg/L
- Par molécule : aucune molécule > 0.10 µg/L

	2007/2014	Contrat Territorial 2015-2019	2021	Contrat Territorial 2022-2026			
				2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	6	10	6	4	6	4	
Nb de prélèv. > 0,3 µg/L $\Sigma$ molécules	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	3 50,00%	4 100,00%	
Nb de prélèv. > 0,5 µg/L $\Sigma$ molécules	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	4 100,00%	
Nb de prélèv. non conformes Obj. CT	0 0,00%	1 10,00%	5 83,33%	2 50,00%	3 50,00%	4 100,00%	
C° max $\Sigma$ molécules (µg/L)	0,040	0,196	0,218	0,208	0,498	0,736	
Nombre de molécules détectées	1 / 15	4 / 209	4 / 277	3 / 307	5 / 314	6 / 308	
Nombre de détections > 0,1 µg/L	0 0,00%	1 0,08%	5 0,46%	2 0,16%	3 0,21%	8 0,65%	
Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)	Atrazine déséthyl (DEA) C° max 0,040 Détection 5 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,110 Détection 4 / 5	Métolachlore ESA C° max 0,120 Détection 6 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,160 Détection 4 / 4	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,400 Détection 3 / 3	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,51 Détection 4 / 4	
	Atrazine déséthyl (DEA) C° max 0,015 Détection 4 / 10	Alachlore ESA C° max 0,055 Détection 5 / 6	Alachlore ESA C° max 0,048 Détection 3 / 4	Alachlore ESA C° max 0,099 Détection 4 / 5	Métolachlore ESA C° max 0,16 Détection 4 / 4	Métolachlore ESA C° max 0,16 Détection 4 / 4	
	Alachlore ESA C° max 0,053 Détection 1 / 5	Métolachlore OXA C° max 0,023 Détection 1 / 6	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,035 Détection 2 / 4	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,026 Détection 2 / 4	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,04 Détection 4 / 4	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,04 Détection 4 / 4	
	Nicosulfuron C° max 0,022 Détection 1 / 10	Atrazine déséthyl (DEA) C° max 0,020 Détection 1 / 6		Glyphosate C° max 0,087 Détection 1 / 5	Alachlore ESA C° max 0,06 Détection 3 / 4	Alachlore ESA C° max 0,05 Détection 1 / 4	
					Acétochlore ESA C° max 0,032 Détection 1 / 5	Carbofuran 3 hydroxy C° max 0,01 Détection 1 / 4	
Molécule détectée le plus souvent							
Molécule ayant la C° maximale							
C° max > objectif du contrat : 0,10 µg/L							

# ANALYSES PHYTOSANITAIRES - Ruisseau de l'Argentière



- Captage de la Chancelée
- Ruisseau de l'Argentière (à partir de 2021)
- Ruisseau de l'Argentière (jusqu'à 2019)

## Objectifs Phytosanitaires :

- Somme des molécules : 80% des prélèvements < 0.3 µg/L  
aucun prélèvement > 0.5 µg/L
- Par molécule : aucune molécule > 0.10 µg/L

	2007/2014	Contrat Territorial 2015-2019	2021	Contrat Territorial 2022-2026			
				2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	0		12	2	1	2	3
Nb de prélèv. > 0,3 µg/L $\Sigma$ molécules		3 25,00%	2 100,00%	0 0,00%	1 50,00%	3 100,00%	
Nb de prélèv. > 0,5 µg/L $\Sigma$ molécules		1 8,33%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	3 100,00%	
Nb de prélèv. non conformes Obj. CT		6 50,00%	2 100,00%	1 100,00%	1 50,00%	3 100,00%	
C° max $\Sigma$ molécules (µg/L)		0,578	0,374	0,214	0,382	0,781	
Nombre de molécules détectées		4 / 208	3 / 204	2 / 304	3 / 305	8 / 305	
Nombre de détections > 0,1 µg/L		6 0,39%	2 0,49%	1 0,33%	1 0,16%	8 0,87%	
Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)		Métolachlore ESA C° max 0,480 Détection 4 / 4	Métolachlore ESA C° max 0,320 Détection 2 / 2	Métolachlore ESA C° max 0,150 Détection 1 / 1	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,260 Détection 1 / 1	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,430 Détection 3 / 3	
		MétaZachlore ESA C° max 0,098 Détection 4 / 4	MétaZachlore ESA C° max 0,075 Détection 2 / 2	DimétaZachlore CGA 369873 C° max 0,064 Détection 1 / 1	Métolachlore ESA C° max 0,079 Détection 2 / 2	DimétaZachlore CGA 369873 C° max 0,150 Détection 3 / 3	
		AMPA C° max 0,140 Détection 2 / 12	Alachlore ESA C° max 0,022 Détection 1 / 2		DimétaZachlore CGA 369873 C° max 0,057 Détection 2 / 2	Métolachlore ESA C° max 0,190 Détection 3 / 3	
		Métaldéhyde C° max 0,095 Détection 1 / 12				Diméthénamide ESA C° max 0,036 Détection 2 / 3	
						MétaZachlore ESA C° max 0,054 Détection 2 / 3	
						MétaZachlore OXA C° max 0,030 Détection 2 / 3	
						Diméthénamide C° max 0,180 Détection 1 / 3	
						Diméthénamide OXA C° max 0,021 Détection 1 / 3	
Molécule détectée le plus souvent							
Molécule ayant la C° maximale							
C° max > objectif du contrat : 0,10 µg/L							

## ANNEXE III

### Bilan synthétique par fiche action (Montants financiers + Animation)

Aire d'Alimentation Captage de la Chancelée		Contrat territorial 2022 - 2026	Bilan financier et Animation Année 2024				
			Prévisionnel CT	Prévisionnel Fiches actions 2024	Montant engagé HT	Montant soldé	Jours d'animation générale et agricole Prévus FA
Axe Transversal	COUV	Favoriser une couverture maximale du sol en période à risque					4,0 j 2,0 j
	ASSOL	Diversifier les assolements et allonger les rotations					2,0 j 2,0 j
	ECO	Soutenir et développer des systèmes économies en intrants					6,0 j 3,0 j
	ELEVAGE	Soutenir l'élevage					1,0 j 1,0 j
	IAE	Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques					1,0 j 1,0 j
	AXE T	Gestion intégrée de la ressource en eau	MO SERTAD	0 €	0 €	0 €	5,5 j 10,0 j
	ANIM	Animation du programme	MO SERTAD	15 694 €	15 694 €	15 354 €	0 €
	QEau	Suivi de la qualité de l'eau	MO SERTAD	9 535 €	9 535 €	6 993 €	0 €
	COM	Communication et sensibilisation	MO SERTAD	4 300 €	2 300 €	0 €	0 €
	Acc-Ind	Accompagnement technique individuel	MO SERTAD	0 €	2 250 €	0 €	0 €
Fiches outils			MO OPA	3 600 €	3 600 €	0 €	0 €
	EXPE	Expérimentations et journées collectives	MO SERTAD	6 000 €	13 500 €	0 €	0 €
			MO OPA	8 000 €	5 600 €	0 €	0 €
	PDR-PAC	Mesures PDR et PAC	Coût MAEC	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €
	AcqFonc	Acquisitions foncières	MO SERTAD	32 800 €	32 800 €	4 000 €	0 €
			MO Collectivités	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
	AmFonc	Aménagement et gestion des parcelles acquises	MO SERTAD	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
	OutilsFonc	Outils fonciers	MO SERTAD Coût Etude SAFER	5 000 €	15 000 €	11 863 €	0 €
			MO SERTAD Coût Veille foncière	500 €	1 500 €	0 €	0 €
TOTAL PAT			121 929 €	138 279 €	38 210 €	0 €	52,5 j 52,5 j



### Cellule Animation – Qualité Eau Brute

05 49 25 22 27 – 06 71 72 98 83

E-mail : [bassinversant@sertad.fr](mailto:bassinversant@sertad.fr)

Syndicat des Eaux du SERTAD – La Chesnaye – 79260 ST<sup>E</sup> NEOMAYE